COMMENT EST -IL NÉ LE
MOUVEMENT DE LAÏ CS CLARÉTAINS

Antoine Vidales

Cochabamba, février, 2001

I. Présentation

J'ai reçu, en juin,1999, cette demande du Secrétariat du Mouvement de Laïcs Clarétains : « Au nom du Mouvement de Laïcs Clarétains nous vous demandons de collaborer avec nous, en mettant par écrit l'histoire du Mouvement. Étant donné que vous connaissez une grande partie du processus de ce que nous sommes, nous vous demandons ce service; l'idéal ça serait qu'un jour un laïc puisse l'écrire, mais en attendant, on ne peut pas se permettre que certains pas se perdent ». Un mois plus tard, le Conseil Général fit place à un nouveau Conseil. Cependant celui-ci s'est empressé de me demander, tout de suite, ce même service.

Les chemins que j'ai parcourus avec le Mouvement ainsi que les liens qui m'attachent à lui, ce sont autant des raisons qui me poussent à accepter ce service, même si je ploie sous bien d'autres travaux.

Cependant, afin de ne pas empêcher qu'un jour, un laïc clarétain puisse écrire l'histoire du Mouvement, je pense ne pas écrire une histoire, mais tout simplement un témoignage afin de rendre compte de ce que j'ai « vu et entendu » tout au long du processus de gestation et de naissance du Mouvement de Laïcs Clarétains avec qui j'ai eu d'excellents rapports, surtout lors des onze premières années de son nouveau cheminement. J'espère, par-là, contribuer à ce que l'on ne « perde pas certains pas importants » du chemin parcouru par le Mouvement.

Pour bien comprendre ce que je vais écrire, il faut distinguer entre laïcs clarétains et le Mouvement de Laïcs Clarétains. Nous pouvons dire qu'un laïc clarétain est tout laïc qui vit le charisme et remplit la mission clarétaine, qu'il appartienne ou pas, à une institution clarétaine officiellement constituée. Par contre, le Mouvement de Laïcs Clarétains constitue une forme concrète de communauté et d'organisation, qu'un grand nombre de laïcs clarétains ont assumée, il y a environs 20 ans, et qui se sont donné à eux-mêmes le nom de « Mouvement de Laïcs Clarétains.

Je n'ai pas la prétention d'écrire l'histoire des laïcs clarétains, mais seulement de décrire la naissance et les premiers pas du Mouvement de Laïcs Clarétains. C'est pourquoi cette « histoire » comprend seulement la période qui va dès sa gestation et naissance jusqu'à la reconnaissance officielle du Mouvement en 1989, faite par le Conseil Pontifical pour les Laïcs.

Étant donné que le Mouvement est formé de laïcs clarétains, je dois me référer aux racines et antécédents que le Mouvement a au sein du laïcat clarétain, et chez Claret de qui il a hérité le nom.

Il n'est pas facile de fixer la date de naissance du Mouvement de Laïcs Clarétains. Peut être que la date la plus exacte pourrait coïncider avec sa Ière. Assemblée Générale, célébrée à Villa de Leyva (Colombie) du 3 au 10 juillet, 1983. C'est là, où différents groupes de laïcs clarétains ont uni leurs orientations pour cheminer ensemble tout en formant un mouvement. Peut-être qu'à d'autres il peut leur paraître plus exact le Congrès d'Associés Clarétains célébré à Rio de Janeiro en avril,1979, comme étant la date de naissance de notre Mouvement. Comme je le dirai plus tard, les laïcs présents à cette Assemblée, ont pris la décision de s'unir, mais en tant qu'associés

de la Congrégation, non pas en tant que mouvement autonome. Je crois que sans la rencontre de Rio, la naissance du Mouvement de Laïcs Clarétains, n'aurait pas eu lieu, ou il serait né plus tard, mais elle n'est pas la date de sa naissance,

Quelqu'un pourrait fixer la date de sa naissance au moment du Chapitre Général des Missionnaires Clarétains de 1979, auquel y ont assisté quatre laïcs clarétains apportant l'esprit et les souhaits du Congrès d'Associés Clarétains célébré cette même année à Rio de Janeiro. . C'est un Chapitre qui a mis sur pied les Laïcs Clarétains et il leur a dit : votre identité et tout autre, « identité propre, dans votre marche face à l'histoire ».

De toute façon, même si le Mouvement fut constitué officiellement lors de l'Assemblée de Villa de Leyva, comme nous l'avons déjà dit, il a des antécédents qui remontent jusqu'aux groupes organisés par S. Antoine Marie Claret vers le milieu du XIXe siècle. Il est indispensable dire un mot à leur sujet.

Je veux conclure cette présentation en déclarant que le but principal que je me propose, au moment de rédiger ce travail, outre celui de recueillir certains donnés intéressants pour l'histoire du Mouvement, c'est celui d'aider les laïcs clarétains à découvrir et à vivre leur propre identité. Le fait que je sois prêtre et religieux ne me rend pas inhabile, car, avant tout et surtout, je veux devenir un chrétien fidèle, comme tous les laïcs.[1]

LES ANTÉCÉDENTS

Dans le petit livre : « Les Laïcs Clarétains et la Congrégation de Missionnaires » écrit en 1980, j'ai déjà décrit largement les antécédents du MLC. Ici je ne ferai qu'un résumé afin de poursuivre la description de la trajectoire du Mouvement à partir de cette date.

Ce qui précède le MLC et constituent ses racines profondes ce sont les groupes de laïcs organisés par Saint Antoine Marie Claret entre les années 1847 – 1864 et l'Association de Collaborateurs Clarétains, qui a vu le jour en 1938 et qui, par après est devenu les Associés Clarétains (1973). Ces institutions sont, à vrai dire, trois étapes du cheminement du laïcat clarétain. Nous allons rappeler brièvement certains donnés de chacune d'entre elles.

1. Première étape : les groupes mis sur pied par Claret

Claret n'a pas écrit beaucoup sur les laïcs et sur le rôle que doivent jouer dans la mission de l'Église, mais il a eu, à leur égard beaucoup de confiance ainsi qu'en leur potentiel évangélisateur. Plus qu'une théologie du laïcat, il a écrit des statuts et règlements afin d'encourager et de canaliser la vie et l'action des laïcs. C'est pourquoi, l'important n'est pas la littérature de Claret sur les laïcs, mais ses pratiques de les réunir en groupes et les encourager à vivre la foi et l'engagement chrétien.

Dans le peu qu'il a écrit, nous rencontrons certaines phrases qui deviennent comme des diamants, dont les reflets illuminent nos chemins. Dans le règlement qu'il a rédigé l'an 1864 à l'intention des Bibliothèques Populaires, un interlocuteur imaginaire lui demande si ça ne serait mieux que les prêtres soient les responsables des Bibliothèques Populaires afin d'orienter les gens dans leurs

[1] Mon témoignage a l'appui de ma présence aux cinq derniers Chapitres Généraux de la Congrégation et aux quatre premières Assemblées du Mouvement de Laïcs Clarétains.
J'ai été aussi responsable du Secrétariat pour les Laïcs Clarétains pour une période de six ans, et pendant 8 années j'ai fait partie de son Conseil Général en qualité d'accompagnateur Spirituel.

lectures. Claret, répond catégoriquement : « non-monsieur, parce que le curé ainsi que les autres prêtres sont occupés aux affaires de leurs ministères, et ils n'ont pas plus l'occasion de se mêler aux gens du peuple, comme l'a le laïc; et, de plus, aujourd'hui, il semble bien que Dieu veuille que les laïcs aient une partie importante dans l'histoire du salut des âmes comme nous pouvons le constater devant les heureux résultats de la Saint Vincent de Paul »[2]

Même si à cette époque on ne parle pas de mission partagée, Claret a partagé sa mission évangélisatrice avec beaucoup de laïcs. Il n'a pas crée une seule association ou mouvement de laïcs, mais au contraire il a invité un grand nombre de laïcs, à se regrouper dans différentes institutions, indépendantes entre elles. Sans doute que les plus structurées sont au nombre de quatre : La Fraternité du Cœur de Marie (1847), la Fraternité de la Doctrine Chrétienne (1849), L'Académie de Saint Michel (1856) et les Bibliothèques Populaires (1864). Avec ces quatre institutions, Claret a encouragé fortement l'Archiconfrérie du Cœur de Marie, association d'origine française, que lui, a propagée en sol espagnol.

Avec la mort de Claret, presque tous les groupes de laïcs qu'il avait mis sur pied ont disparu. Lors des premiers moments de la Congrégation Clarétaine, celle-ci persécutée comme le Fondateur, a vécu préoccupée avant tout pour sa propre survie et elle a oublié de poursuivre l'œuvre de Claret avec les laïcs. Tout au long des 68 années qui ont suivies la mort de Claret (1870 – 1938), l'Archiconfrérie et plus tard les Jeunesses Cordimariales furent pratiquement les seules associations chez qui ont survécus, d'une façon visible, certains traits du charisme laïc clarétain.

Les Missionnaires ont pris l'Archiconfrérie comme leur étant propre, grâce à la rescription pontificale du 19 octobre, 1860, - le Fondateur étant encore vivant – qui accorde à la Congrégation la faculté de l'établir partout. En effet, là où elle s'établissait, elle créait et encourageait l'Archiconfrérie du Cœur de Marie. À partir de Vatican II, l'Archiconfrérie, devenue association pieuse, a vu un rapide déclin, qu'elle n'a pas réussi à surmonter.

Claret n'a pas relié la Congrégation de Missionnaires à aucune des œuvres d'apostolat laïcal qu'il a mis en marche, à l'exception de l'Archiconfrérie du Cœur de Marie, comme nous venons de le dire. Les autres ne dépendaient pas de la Congrégation.

L'acharnement à multiplier les évangélisateurs laïcs constitue une caractéristique très remarquable du profil missionnaire de Claret. Cependant, ses Missionnaires nous avons perdu les ondes, c'est pourquoi, ni nous n'avons pas soutenu les institutions de laïcs du Fondateur, ni nous n'avons pas créé, à son exemple, d'autres nouvelles, vouées à la promotion et à l'accompagnement des évangélisateurs laïcs.

En guise de conclusion sur le sujet, il est évident que Saint Antoine Marie Claret n'a pas fondé le Mouvement de Laïcs Clarétains; lui, il a crée différents groupes et associations afin de susciter la vie chrétienne et la participation des laïcs à l'apostolat, mais pas le Mouvement. Sauvegardées très respectueusement toutes les distances, tout comme nous disons que le Christ n'a pas fondé l'Église, mais que l'Église trouve son fondement dans le Christ, ainsi nous pouvons dire aussi que Claret n 'a pas fondé le Mouvement de Laïcs Clarétains, mais que celui-ci trouve son fondement en lui, en sa personne, en son esprit missionnaire, en son désir d'incorporer les laïcs à l'œuvre de l'évangélisation et dans les différents groupes de laïcs qu'il a organisés ou a promu.

2. Deuxième étape : les Collaborateurs Clarétains (1938 – 1973)

2.1. Mise sur pied de l'Association de Collaborateurs

[2] Cf. VIÑAS et BERMEJO, L'Apôtre Clarétain Laïc, p. 160

La Congrégation de Missionnaires, en tant qu'institution clarétaine plus consolidée, a commencé à se rendre compte qu'elle avait perdu un élément très important de l'héritage de Claret : sa sensibilité à l'égard des laïcs et son empressement à les encourager à s'engager en tant que chrétiens et à l'évangélisation.

Le premier pas de la réorganisation du laïcat clarétain est donné en 1938 grâce au Gouvernement Général de la Congrégation de Missionnaires, présidé, à ce moment-là, par le P. Nicolas Garcia. Dans la circulaire du 16 juillet, 1938 au sujet de l'apostolat de la propagande[3], le P. Nicolas jetant un regard vers Claret et les nombreux laïcs qu'il avait mobilisés pour cet apostolat, parle du besoin de créer une association de laïcs qui vont collaborer avec les Missionnaires dans l'apostolat de la propagande. À ce moment-là, l'idée avait déjà fait son chemin, puisque deux mois auparavant le Gouvernement Général de la Congrégation avait élaboré et approuvé le règlement provisoire des « Collaborateurs Clarétains », nom de cette association qui du moins en partie la définissait aussi comme étant liée et dépendante de la Congrégation.

Cette œuvre portait le sceau du moment ecclésial où elle est née et elle reflétait la vision que l'Église avait des laïcs à cette époque. On remarque chez elle une imitation des Coopérants Salésiens fondés par D. Bosco pour aider la Congrégation Salésienne et pleinement dépendants d'elle. Lorsque, vers la fin de 1979, j'ai commencé à faire de l'investigation aux archives généraux de la Congrégation sur les antécédents des Laïcs Clarétains, j'ai rencontré dans le dossier des Collaborateurs, un exemplaire des statuts des Coopérateurs Salésiens, qui, sans doute, a servi de modèle, lors de la rédaction des Statuts des Collaborateurs Clarétains.

Les promoteurs de l'association ne se sont pas rendu compte que la pensée de Claret au sujet des laïcs ne coïncidait pas avec celle de D. Bosco. Claret ne s'est jamais imaginé qu'elle devait être une organisation pour appuyer les Missionnaires, étant dépendante de la Congrégation et des supérieurs respectifs. Il faut reconnaître que les Collaborateurs sont nés avec des caractéristiques plus salésiennes que clarétaines, mais ils sont nés. D'autre part, le modèle d'Église en place et la place que les laïcs occupaient à l'intérieur de ce modèle ne donnait pas lieu à d'autres possibilités que celle de la dépendance.

Lors de ce premier moment, la Congrégation conçoit les laïcs, comme étant seulement ses collaborateurs et Elle fait la promotion de l'association, poussée plus par les besoins propres que par la valorisation de la vocation du laïc en elle-même. D'autre part, l'apport des Collaborateurs à la Congrégation faisait davantage référence à l'aide matérielle qu'à un véritable engagement d'évangélisation. En effet, le but des Collaborateurs était celui d'aider financièrement la Congrégation à soutenir les séminaires, les missions et la construction d'un grand temple dédié au Cœur de Marie, à Rome. On peut affirmer qu'ils avaient davantage le caractère de bienfaiteurs.

Même si le but principal de l'association était l'aide financière, cependant, le P. Nicolas Garcia fait allusion à une possible action apostolique de la part des Collaborateurs, mais non pas par vocation propre, mais en tant que suppléance et prolongation de l'action pastorale des religieux : « Les missionnaires à travers les collaborateurs, pourront être présents dans des milieux parfois interdits au prêtre, et là réaliseront une œuvre d'évangélisation »[4]

De même dans sa circulaire de 1945 il affirme : « ils sont les instruments d'apostolat entre les mains de la Congrégation »[5]

[3] Annales (1938) p. 400 -402
[4] Annales (1938) p. 402
[5] Annales (1945) p.64.

2.2. Les Collaborateurs en tant « qu'œuvre propre » de la Congrégation

L'association de Collaborateurs a été approuvée en tant « qu'œuvre propre » de la Congrégation de Missionnaires le 16 juillet, 1943 par un organisme de la curie vaticane qu'à ce moment-là on l'appelait Sacrée Congrégation de Religieux. C'est significatif le fait que le décret soit en date du 16 juillet, car ce jour-là on célèbre l'anniversaire de la fondation de la Congrégation. Il était comme un cadeau d'anniversaire pour la Congrégation. Le décret de la Congrégation de Religieux – le Conseil Pontifical pour les Laïcs n'existait pas encore – consacrait et renforçait la dépendance. En la déclarant « œuvre propre », la Congrégation devenait pratiquement la propriétaire de l'association.

Le P. Nicolas Garcia, lui – même, a écrit : « Ces œuvres sont propres de la Congrégation, elles sont unies à son être, elles sont comme ses prolongations. Sans former, au sens strict, une chose, elles accompagnent toujours la Congrégation… Elles sont comme un tiers ordre, avec leur vie propre, mais toujours étroitement et inséparablement unies à la Congrégation. Ces œuvres constituent l'instrument d'apostolat, les armes que l'Église notre mère nous donne ».[6]

Les différents statuts ou règlements des Collaborateurs Clarétains, toujours élaborés par la Congrégation, assuraient cette dépendance. C'est ainsi que le règlement de 1945 affirmait que l'association « est dirigée, par droit propre, par le Supérieur Général et, en son nom et délégation, par les Supérieurs Majeurs de la Congrégation ».[7]

Également le règlement des Collaborateurs de 1950 affirmait de nouveau la dépendance : « Elle aura un Directeur Général, qui sera le Supérieur Général de la Congrégation; Directeurs Provinciaux et Directeurs Locaux, tous délégués du Supérieur Général. Cependant, chaque siège et chaque section pourra avoir son Exécutif intégré par des Collaborateurs désignés par le Supérieur Local ».[8]

À ce moment-là, on accorde une importance excessive et prohibitive à l'Accompagnateur Religieux. Le P. Nicolas Garcia a écrit : « Toutes les œuvres, grandes et petites, dépendent de leurs directeurs et responsables. Le directeur constitue l'âme , il est l'impulsion, il est le cœur, il est la mentalité des œuvres ».[9]

C'étaient d'autres temps, certainement pas meilleurs concernant le rôle du laïc dans l'Église. Fort heureusement, cet état de faits, est chose du passé, quoique pas tout à fait et pas pour tous.

2.3. Orientations du Chapitre Général de 1967 concernant les Collaborateurs

Les Chapitres Généraux de la Congrégation, célébrés à tous les six ans, constituent l'instance suprême de réflexion, législation et gouvernement de la Congrégation. À partir du chapitre de 1967, tous les Chapitres, ont offert certaines orientations concernant les laïcs ayant un rapport avec la Congrégation.

Le Chapitre de 1967, tenant compte de la doctrine de Vatican II, malgré être, encore, imprégné de critères pré-conciliaires a fait un pas en avant concernant la vision des laïcs, en accentuant avant tout leur condition d'évangélisateurs.

Cependant il s'est trouvé en retrait tout en gardant sans hésitations, la dépendance des Collaborateurs à l'égard de la Congrégation. Voyons en détail ces deux points.

---

[6] Annales (1945) p. 64
[7] Annales (1945) p. 85
[8] Annales (1950) p. 459
[9] Annales (1950) p. 117

a) Le Chapitre a accentué leur condition d'évangélisateurs

Certains membres du Chapitre Général de 1967 voyaient les laïcs, seulement comme un objet de l'action pastorale des religieux. Cependant, la plupart les jugeaient comme des évangélisateurs actifs. C'est ainsi que dans le document sur l'apostolat, on affirme : « La promotion de l'apostolat laïc concernant nos missionnaires doit être orientée à susciter le développement de la propre vocation ecclésiale des laïcs et à accroître l'œuvre évangélisatrice de l'Église »[10]
Et plus bas, dans le même document, on y lit : « Conscients de la crise générale des associations pieuses, le Chapitre presse les missionnaires, responsables de nos associations, de développer le patrimoine spirituel de celles-ci et à les engager dans une véritable activité apostolique laïcale ».[11]
C'est ainsi que la position où l'on voyait les Collaborateurs Clarétains presque exclusivement comme des bienfaiteurs de la Congrégation, est surmontée. Maintenant on attend d'eux, avant tout, un engagement sérieux d'évangélisation.
On apportait, aussi, un changement d'attitude important quant aux motivations que la Congrégation avait, en faisant appel aux laïcs. La Congrégation n'a plus recours à eux pour couvrir ses limites, en leur offrant des travaux complémentaires ou de suppléance. Elle ne leur offre plus des tâches de substitution, mais des orientations afin que, entièrement responsables, ils puissent développer leur propre vocation chrétienne, laïque et clarétaine.

b)Le Chapitre a renforcé la dépendance de la Congrégation.

Le Chapitre de 1967 conçoit les Collaborateurs comme étant l'aile laïque de la Congrégation, non pas de la Famille Clarétaine de laquelle d'autres instituts en font partie. « Notre Congrégation, dit le Chapitre, ne peut qu'accepter avec joie et gratitude l'aide de ces laïcs - isolés ou en groupes -, qui veulent, volontairement, servir l'Église à l'intérieur de notre charisme, tout en participant aux œuvres propres de l'Institut.[12]
Le document capitulaire sur L'apostolat de la Congrégation dit : « Le Chapitre affirme, en principe, l'opportunité d'une aile clarétaine laïque dans la ligne missionnaire de notre charisme , marquée par notre consécration cordimariale et ouverte même à la configuration d'un véritable Institut Séculier ».[13]
Aujourd'hui, cette affirmation nous paraît étonnante, car c'est précisément cette voie qui a été suivie par un autre groupe de laïcs, né en 1943 en tant « qu'œuvre propre » de la Congrégation., tout comme les Collaborateurs Clarétains, prenant comme règle de vie le livre du P. Claret « Les Religieuses chez elles », sont devenus plus tard un institut séculier. C'est curieux comment, à cette date-là, le Chapitre Général pense à la possibilité que les Collaborateurs Clarétains puissent devenir un institut séculier, quand on retrouve déjà une autre Institution dans la famille clarétaine qui faisait route dans ce sens.
Les Constitutions des Missionnaires Clarétains élaborées d'après les accords et les orientations du Chapitre de 1967 affirment : « Sont membres de notre Congrégation ceux qui consacrés pleinement à Dieu pour le ministère de la parole se regroupent en communauté; cependant

[10] 1AP,75
[11] 1AP.82
[12] 1AP.n. 77
[13] Document sur apostolat. Chapitre Général de 1967, n. 84

d'autres qui participent du même esprit et prétendent participer à sa mission apostolique, peuvent, aussi, s'associer à la Congrégation afin de servir toute l'Église ».[14]
Cela voulait dire que les laïcs étaient considérés comme membres associés à la Congrégation.

3. Troisième étape : Les Associés Clarétains.

Trois faits se produisent entre 1971 et 1973, qui vont affecter d'une façon notoire les œuvres propres de la Congrégation et, par le fait même, les Associés Clarétains. Voici ces faits :

3.1. Filiation Cordimariale devient Institut Séculier

Au début des années 70, après un sérieux discernement, Filiation Cordimariale n'est plus une œuvre propre et devient un Institut Séculier indépendant de la Congrégation, mais en fraternité avec Elle. En 1973, la III Assemblée Générale de l'Institut a élaboré des Statuts nouveaux et a demandé au Saint Siège son approbation en tant qu'Institut de Droit Pontifical et on lui a accordé cette même année.
Grand nombre de groupes et de personnes appartenant à Filiation Cordimariale n'étaient pas d'accord avec le processus d'autonomie poursuivi par Filiation Cordimariale, et ils ont préféré rompre les liens avec elle et intégrer le groupe de Collaborateurs Clarétains afin de continuer ainsi d' être une œuvre propre de la Congrégation.

3.2. Rencontre de CICLA à Belo Horizonte

Une rencontre de Supérieurs Majeurs et représentants d'organismes clarétains d'Amérique Latine a eu lieu, du 10 au 17 janvier,1972 à Belo Horizonte (Brésil). Lors de cette Rencontre on a traité,très attentivement, le thème des Collaborateurs Clarétains. La Rencontre fut présidée par le Supérieur Général, P. Antonio Leghisa.
La rencontre a offert une vision précise, et à la fois, restreinte des Collaborateurs Clarétains, que d'après, son opinion, ils sont « un Mouvement de laïcs baptisés qui participent à notre charisme missionnaire et s'engagent, à différents niveaux, à travailler avec la Congrégation de Missionnaires, avec des objectifs communs, et d'une manière permanente »[15]. Pour la première fois on applique le concept de Mouvement aux Collaborateurs. L'élément plus restrictif est celui de l'obligation de travailler avec la Congrégation d'une manière permanente, pour pouvoir appartenir au Mouvement.
Parmi les éléments de base du charisme de la Congrégation que doivent être vécus par les Collaborateurs on retrouve : l'esprit apostolique, la suite de Jésus à la manière des Apôtres, le service missionnaire de la Parole et la consécration apostolique au Cœur de Marie. On ne fait pas allusion à aucun trait laïc dans le vécu de ces éléments.[16]
On établit des degrés de don, à partir d'un critère qu'aujourd'hui peut étonner : la ressemblance plus ou moins grande à la vie religieuse. Les trois degrés de don, de moins à plus, sont : les mariés, les célibataires, ceux qui prononcent des vœux privés. Ces derniers dépendent, d'une manière plus étroite, de la Congrégation qui leur donne « à chaque endroit, les normes de vie convenables, élaborées lors d'un dialogue opportun ».[17]

[14] Constitutions de 1971 n.163
[15] BERMEJO ET VIÑAS, L'Apôtre Laïcs Clarétain p.214
[16] BERMEJO ET VIÑAS, oc. p. 115
[17] BERMEJO ET VIÑAS, oc. P. 117

Cependant, un peu plus loin il affirme : « Il faut essayer quelle qu'elle soit la discipline ou l'organisation qu'on donne aux groupes, elle doit sortir d'eux–mêmes, sans qu'elle existe aucune imposition de notre part ».[18]
Finalement, on a demandé que chaque organisme majeur nomme un prêtre afin qu'il s'occupe de promouvoir les Collaborateurs Clarétains.

3.3. Chapitre Général de 1973

En 1973 a eu lieu le XVIII Chapitre Général de la Congrégation de Missionnaires. Ce Chapitre a aussi dit quelques mots au sujet des Associés Clarétains, en faisant sien l'apport des Supérieurs Provinciaux d'Amérique Latine réunis à Belo Horizonte en 1972. La réflexion du Chapitre se retrouve dans un document qui a pour titre : « Les Associés à la Congrégation ».
Ce Chapitre Général a fait référence au thème des Associés, pas seulement dans le document ci haut mentionné, mais aussi dans la nouvelle rédaction des Constitutions –statut fondamental de la Congrégation – et dans le Directoire, document d'une catégorie moindre qui comporte des développements des Constitutions et normes plus détaillées. Nous allons, ici, résumer la doctrine de ce Chapitre au sujet des Collaborateurs ou Associés Clarétains.

II. Les Associés ce sont des évangélisateurs

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le Chapitre Général de 1967 a vu les Collaborateurs comme étant des évangélisateurs. Cette vision du laïcat clarétain s'est poursuivie au Chapitre Général de 1973, lequel, tout en tenant compte du fait et poursuivant les tendances des bases, a changé le mot «Collaborateurs » par celui de «Associés », en croyant que ce mot reflétait davantage sa vision du laïc clarétain en tant qu'apôtre laïc. C'est vrai que le mot «Associés » indique une plus grande égalité et une moindre dépendance que le mot «collaborateurs » mais précisément la nuance d'égalité est celle qui a été laissée pour compte au Chapitre.
En 1973 nous nous trouvons, déjà, à 8 années de la conclusion du Concile Vatican II qui avait affirmé que les laïcs ont une mission propre(LG.31,33), mais la Congrégation ne la reconnaît pas tout à fait en ce qui touche ses Associés et elle dit qu'ils participent de la mission de la Congrégation. C'est ainsi que les Constitutions de 1973, lorsqu'elles parlent des Associés, affirment : « Il y en d'autres qui intègrent aussi la Congrégation pour un plus grand service à toute l'Église, tout en partageant le même esprit et participant de la même mission apostolique » (n.164).
De son côté, le Directoire de la Congrégation de ce temps-là, affirme que les associés « s'engagent à différents niveaux et d'une manière permanente à le vivre (le charisme clarétain) en communion avec la Congrégation et à travailler sur des objectifs communs ».[19]

III. Dépendent de la Congrégation

Le Chapitre a plus insisté sur le lien des Associés avec la Congrégation que sur le vécu de leur charisme et de la mission clarétain en tant que laïcs. Le document capitulaire concernant les Associés, poursuivant les réflexions de Belo Horizonte, affirme : « On juge Associés, des clercs

[18] BERMEJO Y VIÑAS., oc. P. 218
[19] Directoire se 1973, n. 250.

et des laïcs qui participent au charisme clarétain et s'engagent à des niveaux différents et d'une manière permanente, à le vivre en communion avec la Congrégation de Missionnaires » (n. 4,1).
Comme nous l'avons, déjà, dit, à ce moment de son évolution, le laïcat clarétain est considéré comme étant l'aile laïque, non pas de la Famille Clarétaine, mais de la Congrégation et c'est pourquoi il doit dépendre de celle-ci. Les Constitutions rédigées cette année-là, ont inclus un chapitre consacré aux Associés de la Congrégation pour signaler, jusqu'à certain point, qu'ils faisaient partie de celle-ci. Aussi bien les laïcs que les religieux ont considéré cette réalité comme une réussite. Aujourd'hui, cependant, il nous paraît plutôt comme un petit attentat contre l'identité du laïc. Ce texte des Constitutions disait : « Il y en d'autres qui intègrent, aussi, pour un plus grand service à toute l'Eglise, tout en partageant le même esprit et participant à la même mission apostolique ».[20]
Cette façon de comprendre la mission partagée reflète une conception pauvre et paternaliste des laïcs et il en vient à dire que n'ayant pas –les associés- vocation et mission propres, ils ont besoin de s'intégrer à la Congrégation afin de les recevoir.
Plus fort c'est ce qu'affirme le Directoire de la Congrégation : « On reconnaît leur lien, même juridique, envers la Congrégation, à travers les Supérieurs Majeurs de celle-ci ».[21] Malgré cela, en pratique, la dépendance juridique de la Congrégation faiblit.
Le document capitulaire au sujet des Associés Clarétains poursuivant une fois de plus, ce qui a été dit lors de la rencontre de Belo Horizonte comporte des airs d'une plus grande ouverture que le Directoire. Dans le dit document nous lisons : « Les groupes d 'Associés jouiront d'une totale autonomie. La Congrégation ne doit pas les diriger, mais plutôt les aider afin qu'ils arrivent à leur maturité »(5.1). « L'organisation nécessaire de ces groupes prendra naissance chez eux, sans aucune imposition de la part de la Congrégation » (5.2).
Par contre le Directoire qui a un caractère juridique et les mêmes Constitutions de la Congrégation rédigées d'après les orientations du Chapitre Général de 1973, insistent sur le fait qu'ils doivent être gérés par les statuts de nos œuvres propres approuvées par le Siège Apostolique en 1943; ce qui signifie une totale dépendance de la Congrégation, (Cf. CC. 168;Dir. 253).
De toute évidence les rédacteurs des Constitutions et du Directoire avaient une mentalité plus traditionnelle que les capitulaires au sujet des laïcs.

C) Différentes catégories d'Associés.

Le Chapitre Général de 1972, tout en suivant, à nouveau, littéralement le document de la rencontre de CICLA à Belo Horizonte, parle des différentes catégories d'Associés, ayant comme critère les différents degrés de don, de moins à plus : les mariés, les célibataires sans vœux ni liens, et les « évangéliquement engagés, même avec des vœux privés, reconnus par la Congrégation, et dépendants, dans leur mission et dispense, du Supérieur de celle-ci »[22].
Comme nous l'avons déjà dit, ceci est un mauvais critère car le laïc pour vivre selon l'évangile, n'a pas à imiter le religieux. L'expression « évangéliquement engagés » appliquée à une seule des trois catégories, n'est pas une phrase heureuse, car elle laisse entendre que seulement ce sont eux les évangéliquement engagés et avec le même radicalisme

[20] Constitutions de 1973,n.164.
[21] Directoire n. 253.
[22] XVIII Chapitre Général, Les Associés, n. 7

Même le Directoire de la Congrégation assume ces préférences lors qu'il dit : « Une attention toute particulière donnera aux groupes d'Associés qui vivent dans le monde et à partir du monde la dimension évangélique pensée par le Saint Fondateur ».[23]
Le progrès le plus important réalisé lors de cette étape d'Associés par rapport à l'antérieur de Collaborateurs, est l'accent mis sur l'engagement apostolique ou missionnaire du laïc. Les laïcs clarétains continuent d'être les enfants mineurs de la Congrégation. On ne remarque pas plus de progrès au sujet de l'accent mis sur le caractère laïc de la vie et mission du laïc clarétain.

3.4. Les Statuts des Associés.

Le Gouvernement Général a approuvé les « Statuts Généraux Fondamentaux des Associés Clarétains » en 1976. Ces statuts constituent un cadre dans lequel chaque groupe d'Associés doit avoir ses propres statuts « qui doivent être approuvés par le Supérieur Général » (art. 19,c). Plus loin ces statuts généraux affirment : « Parce que ces Associés Clarétains appartiennent à l'œuvre Propre de la Congrégation de Missionnaires Clarétains, d'après les normes du Saint Siège lui-même, vont dépendre, en dernier recours, sauf l'autonomie qui leur est propre, du Supérieur Général et de ses délégués en tant que symbole et lien d'unité et comme principe d'apostolat ».[24]
C'est ainsi, que l'on continue d'affirmer la dépendance charismatique et juridique en tant que trait essentiel de l'identité de l'Associé Clarétain. De la même façon la mission, il la reçoit de la Congrégation, qui constitue son « principe d'apostolat ».
Pas seulement les documents du Chapitre de 1973 et le Directoire, mais aussi les Statuts Généraux des Associés publiés en 1976 indiquent une claire préférence pour les Associés « évangéliquement engagés » comme s 'ils constituaient l'idéal du laïc clarétain.

II. PREMIÈRE RENCONTRE INTERNATIONALE D'ASSOCIÉS CLARÉTAINS

La première Rencontre Internationale d'Associés Clarétains, qui a eu lieu à Rio de Janeiro du 17 au 21 avril, 1979, constitue un événement de grande importance en ce qui concerne le laïcat clarétain et elle joue un très grand rôle dans la naissance du Mouvement des Laïcs Clarétains.
Elle a été convoquée et préparée conjointement par les Préfectures de Vie Religieuse et d'Apostolat de la Congrégation, présidées, à cette époque-là, par les Pères Josep M. Viñas et Roman Angel Moreno.
Les PP. Jesús Bermejo et Josep Maria Viñas, à l'intention de la Rencontre, ont publié le livre : « L'Apôtre Clarétain Laïc », où l'on retrouve des études et des documents importants au sujet du laïcat clarétain.
Nous allons nous attarder sur trois points importants de la « première rencontre d'Associés Clarétains », qui a été également la dernière : les participants et leurs représentants, les thèmes de réflexion et les conclusions face à l'avenir.

1.Les participants.

1.1.À qui représentaient-ils?

[23] Directoire 254.
[24] Annales (1976) p. 304.

À la Rencontre y ont participé environs 80 personnes; deux tiers étaient des laïcs et un tiers des Missionnaires Clarétains. Ils représentaient les 560 associés existants à ce moment-là dans six provinces clarétaines d'Europe et neuf d'Amérique.

a) D'Europe

En Europe, on retrouvait, à ce moment-là 93 Associés Clarétains ainsi regroupés : 22 en Autriche, presque tous ayant fait des vœux privés et regroupés autour de l'œuvre des Cursillos de Chrétienté animée par les Missionnaires Clarétains; En Espagne on comptait 11 Associés, tous volontaires pour les missions : 8 furent préparés par la Province d'Aragon pour être envoyés à Mato Grosso, les circonstances politiques leur en ont empêché et plusieurs d'entre eux furent envoyés au Choco (Colombie). De son côté, la province de Léon a préparé et envoyé 3 volontaires à la mission de Juanjuy (Pérou).
En Angleterre, on retrouvait 7 associés qui collaboraient avec les Missionnaires Clarétains dans des tâches et des services d'évangélisation. Les associés de l'Italie étaient au nombre de 41 (32 ayant fait des vœux privés et 9 en processus de formation). La majorité avaient appartenu à Filiation Cordimariale. Ils se sont séparés de celle-ci au moment où elle est devenue Institut Séculier et a cessé d'être une œuvre propre de la Congrégation. Ils travaillaient dans différentes activités d'évangélisation dans 6 villes de l'Italie. Aussi le groupe du Portugal, intégré par 12 personnes(10 d'entre elles ayant fait des vœux et 2 en processus de formation) avaient appartenu à Filiation Cordimariale.

b) D'Amérique

En Argentine, on retrouvait, à ce moment-là, 93 Associés intégrés dans différents groupes des paroisses clarétaines. En général c'étaient des groupes de jeunes qui collaboraient aux activités missionnaires.
Les associés du Brésil étaient au nombre de 26 (17 ayant fait des vœux et 9 en discernement), engagés dans différents travaux pastoraux dans 10 villes différentes. La plupart avaient appartenu à Filiation Cordimariale.
À cette époque-là, au Chili n'existait qu'un seul groupe d'Associés et l'intégrait 13 ex-missionnaires clarétains.
Colombie comptait le plus grand nombre d'associés. À Bogota, on retrouvait le groupe CLAS intégré par 150 personnes. La plupart d'entre elles étaient des ex-missionnaires clarétains. Ils avaient des statuts propres et travaillaient essentiellement à la promotion sociale. À Medellin existaient plusieurs groupes : un, formé par 15 ex-missionnaires clarétains, un autre de 35 associés, tous catéchètes. Au quartier de Miramar de cette même ville, on retrouvait un groupe de 10 jeunes. À Granada, près de Medellin, il y avait un groupe qui a commencé en étant Filiation Cordimariale et par après il s'en est séparé. Il avait fortement le caractère d'un groupe de prière. À la Mission du Choco existaient deux groupes : l'un intégré par 25 femmes (17 ayant fait les vœux) presque toutes originaires de la zone, et l'autre intégré par 10 hommes, les uns célibataires et d'autres mariés. Dans le rapport préparé pour le Congrès de Rio on parle de deux autres groupes de la Colombie, l'un ayant 8 personnes et l'autre 7 personnes, sans préciser l'endroit.
Au Mexique le groupe appelé « Missionnaires Clarétaines Laïques » intégré par 49 personnes (16 ayant fait les vœux, 12 en formation et 11 collaboratrices) elles aussi avaient fait partie de Filiation Cordimariale. Elles étaient distribuées dans huit communautés à travers le pays.

Au Venezuela n'existait qu'un seul groupe, à Maracaibo, engagé dans différentes activités de pastorale et de promotion.
Aux États-Unis, on retrouvait un petit groupe de 5 personnes qui travaillaient avec les Missionnaires Clarétains d'USA Ouest.

1.2. Caractère des différents groupes d'Associés

Comme on s'en rend compte facilement, par la description que nous venons de faire, la plupart des associés clarétains, (le 30%), avaient appartenu à Filiation Cordimariale et par leur lien avec l'un ou l'autre missionnaire clarétain ou par leur désir de continuer d'être œuvre propre de la Congrégation, se sont séparés de Filiation lorsque celle-ci est devenue Institut Séculier.
D'autres Associés (le 31%) se trouvaient intégrés par des personnes qui possédaient comme caractéristique commune celle d'avoir été religieux clarétains, et qui avaient abandonné la Congrégation, en général au cours des étapes de formation.
Un autre 31% d'associés étaient des collaborateurs des Missionnaires Clarétains, en catéchèse, pastorale jeunesse et dans d'autres activités.
Enfin un 8% d'associés étaient des laïcs engagés en tant que volontaires dans des zones de mission confiées à la Congrégation.
Comme nous le verrons plus loin, les deux derniers genres d'associés ont eu moins de difficulté que les autres à s'intégrer au Mouvement de Laïcs Clarétains. La plupart des premiers n'ont pas partagé les orientations ni les voies initiées par le Mouvement de Laïcs Clarétains et ils ne s'y sont pas intégrés.

2. Thèmes de la Rencontre

Dans le message envoyé à la Congrégation par les participants à la Rencontre, on retrouve une synthèse des objectifs proposés et des thèmes de réflexion développés : « En tant qu'objectif général nous nous sommes proposés étudier et discerner l'identité du Laïc Clarétain à partir du don reçu en vue de la mission commune clarétaine dans le contexte de l'ecclésiologie actuelle tout comme son lien avec la Congrégation Clarétaine. Voici certains thèmes partagés et clarifiés : l'acceptation mutuelle, la communion, la participation, la coresponsabilité, la communication, un minimum de structure, programmes de formation, engagement apostolique, accompagnateurs, liens, formes et méthodes de communication »[25]
Le Supérieur General, P. Antonio Leghisa, lors de sa longue conférence d'ouverture a synthétisé les idées et positions fondamentales partagées à ce moment par les religieux et les associés clarétains. Ces idées, étaient considérées, à ce moment-là, valables même si elles ne s'ajustaient pas tout à fait aux enseignements de Vatican II au sujet de la vocation et mission du laïc. Plus tard, elles seront surmontées, grâce à la progressive valorisation de la vocation et mission du laïc. Voici les trois idées clés de la conférence du P. Leghisa et du Congrès :

1. Les Associés sont nécessaires à la Congrégation pour deux raisons : afin de prolonger son action missionnaire puisque les Missionnaires Clarétains sont peu nombreux et aussi on retrouve certains milieux où les laïcs sont mieux perçus. Ils sont nécessaires, aussi, à la Congrégation afin de compléter le développement du charisme de la Congrégation. « Une forte majorité de la

[25] Message de la première rencontre internationale des Associés Clarétains à la Congrégation. Annales (1979), p.133.

Congrégation est convaincue que cette œuvre est nécessaire pour fortifier notre apostolat, pour vivre plus entièrement notre charisme et pour rendre plus efficace la mission clarétaine »[26]. « La Congrégation a besoin de vous. La Congrégation ne peut pas réaliser sa mission d'évangélisation sans votre collaboration »[27]

2. Les associés constituent une partie de la Congrégation car ils trouvent leur origine en Elle et ils participent de son charisme; c'est pourquoi ils sont des fils et des filles de la Congrégation. Et un peu plus loin, il ajoute : « L'Associé doit trouver sa raison d'être et se définir à partir du charisme et de la mission de la Congrégation, réalisée à partir de sa vocation laïque et acceptée par la Congrégation, Elle-même ». « Ils souhaitent être non pas « à côté » de la Congrégation, mais « dans » la Congrégation, dans une parfaite intégration».[28]

3. C'est pourquoi les associés doivent être intégrés dans la Congrégation, participer à ses cours de formation et à la planification à niveau local, provincial et général et pas seulement pour émettre leur opinion. « Nous voulons savoir de quelle façon nous comprenons notre vocation, apostolique et clarétaine; de quelle façon nous comprenons notre intégration à la Congrégation »[29]

À cette époque-là, on affirme que l'Associé clarétain est « l'homme ou la femme choisis par l'Esprit Saint pour mieux remplir la mission de Claret confiée à la Congrégation »[30]
Ces mêmes idées avaient été émises dans certaines rencontres de zone d'associés, avant la Rencontre de Rio. Par exemple dans les rencontres qui ont eu lieu au cours des premiers mois 1978 à Cordoba (Argentine) et Cali (Colombie) on est arrivé à formuler des demandes comme celles-ci : « Que les promoteurs vocationnels, tiennent en compte, dans leur travail, toutes les formes et domaines où développer la vocation dans la Congrégation » (aussi celle des Associés). « Que les Associés participent activement à la programmation annuelle de la communauté ».
Avant de poursuivre il faut faire certaines observations concernant ces remises en question :

1. C'est frappant le centralisme assumé par la Congrégation. Il faut qu'il y ait des laïcs engagés parce - que la Congrégation en a besoin, non pas parce –qu'ils aient une vocation et une mission propre à développer pour le bien de l'Église. Même dans ce qui est le plus caractéristique de la vocation du laïc : les « fronts de travail inaccessible aux prêtres et aux Frères Coadjuteurs » ils s'engagent, non par vocation qui leur est propre, mais en tant que délégation de la Congrégation.

2. Le P. Leghisa dans son discours identifie le charisme clarétain avec le charisme de la Congrégation. Il aurait été préférable penser que « le charisme clarétain » déborde la Congrégation, car il existe d'autres institutions qui sont, elles aussi clarétaines.

3. On dit que les associés constituent une partie de la Congrégation et c'est en Elle qu'ils trouvent leur origine. Il faut plutôt penser que leur origine se trouve dans l'Esprit et ayant un rapport charismatique avec la Congrégation de Missionnaires. Ils sont nés du charisme clarétain, tout comme la Congrégation de Missionnaires; c'est pourquoi ils sont des frères, et non pas des fils.

[26] Annales (1979) p.39
[27] Annales (1979) p. 41-42
[28] Annales (1979) p. 45-47
[29] Annales(1979) p. 43
[30] Annales (1979) p. 45

3. Conclusions de la rencontre

La Rencontre élabora une longue série de conclusions reparties en 50 points. Voici l'idée – maîtresse qui devient la base de toutes les autres et coïncide en grande partie avec l'exposé du P. Leghisa : Les Religieux et les laïcs clarétains ont un même charisme et une même mission à accomplir dans l'Église et par conséquent, la Congrégation doit les intégrer dans son sein afin de former la Famille Clarétaine et vivre d'une façon coresponsable la communion et la mission.
Faisons mention de certaines phrases significatives des conclusions, les regroupant dans trois grands thèmes :

a) Communion et participation

- « Mettre en place un processus de maturation spirituelle dans le charisme et d'engagement apostolique, dès l'étape de formation, au cours de laquelle les associés et la Congrégation vont s'intégrer d'une façon coresponsable et égalitaire »(1.2).
- « Que l'on favorise une formation permanente conjointe, entre clarétains et associés » (3.2).
- Que l'on recherche, d'une façon créative, des mécanismes et des occasions de rencontre et de communication entre les associés et la congrégation. » (2.1)
- « Que les fêtes classiques clarétaines soient célébrées en commun ». (2.4)
- « Que l'on communique aux associés les dates des visites provinciales et générales avec la convenable anticipation et que l'on profite ces occasions pour organiser des rencontres entre les associés et la Congrégation ». (2.6)
- « Que les associés puissent être représentés en quelque sorte lors des Chapitres de la Congrégation. On suggère que les organismes compétents de la Congrégation étudient les causes qui rendent possible cette participation aux Chapitres à venir, ayant droit de parole et de vote dans les affaires concernant les associés. » (5.2)
- « Que l'on fasse une planification pastorale d'ensemble » (4.2)
- « On demande l'étude d'une possibilité de participation des biens entre les associés et la Congrégation »(9.1), et que chaque Province oriente une partie de son budget à la promotion vocationnelle et à la formation des clarétains laïcs ». (9.5)

b). Intégration et dépendance de la Congrégation et accompagnement.

- « Afin de garantir l'unité, les Laïcs Clarétains vont dépendre en dernier ressort du Supérieur Général, en tant que symbole d'unité dans le charisme et la mission ». (6.7)
- « Que l'on mette sur pied dans la Congrégation un secrétariat afin de coordonner tout ce qui se réfère aux laïcs clarétains ». (5.3)
- On demande « la création d'une préfecture ou un secrétariat afin de coordonner tout ce qui concerne les associés » (5.3)
- « Que le coordinateur de la Congrégation concernant les Associés prête un service d'accompagnement et de communion ».(4.4)

c). Rapport des Associés entre eux.

Un autre objectif important de la Rencontre a été celui d'améliorer les rapports des groupes d'Associés Clarétains entre eux, car jusqu'à ce moment-là ils existaient à la manière d'îlots, isolés et sans une organisation pouvant les articuler.
Les groupes d'Associés étaient, en général, plus liés à une personne, à une communauté ou œuvre clarétaine qu'entre eux. Dans le rapport des associés de l'Amérique Latine envoyé à la Rencontre de Rio on demandait : « Qu'il y ait une coordination des laïcs au niveau provincial et au niveau du gouvernement général, ayant un représentant coordinateur afin de promouvoir la connaissance mutuelle et les échanges »
Dans les conclusions de la Rencontre de Rio, on retrouve ce-ci :

- « Que tout en respectant l'autonomie des groupes des Associés on garde un certain type de rapport et de communion au niveau international. (2.7)
- « Que l'on privilégie des rencontres d'Associés concernant leur formation ».(3.3)
- Pour mettre en rapport les Associés entre eux on propose la création d'une organisation minime qui puisse les unir et suscite la création de canaux de rencontre et de communication, puisque « les réalités charismatiques ont besoin, malgré tout, d'une structuration, ne serais-ce que minime ». (5.1)
- « Il faut qu'il y ait une structure et des liens minimaux qu'identifient tous les groupes. Par-dessus cette structure minime, on y ajoutera les particularités de chaque groupe ».(6.2)
- On continue de parler de deux sortes de catégories d'Associés : ceux qui font des vœux et ceux qui n'en font pas. Les premiers sont appelés : « évangéliquement engagés », pas les autres. Il s'agit d'une distinction faite lors de la Rencontre de CICLA qui a eu lieu à Belo Horizonte en 1972, récupérée par après dans le document au sujet de l'apostolat du Chapitre Général de 1973 et plus tard dans les Statuts concernant les Associés rédigés par la Congrégation en 1976 [31]. C'est ainsi qu'on affirme dans les conclusions : « Que l'on fasse la promotion des groupes évangéliquement engagés ».(6.4)
- « Les groupes évangéliquement engagés possèdent leurs normes. Les autres groupes qu'ils cherchent et prennent la décision d'avoir les siennes en communion avec la Congrégation ».(6.5)

Cette exaltation des laïcs ayant des vœux est dangereuse car elle encourage le mimétisme des laïcs en rapport avec les religieux, comme si ces derniers avaient une vocation d'une classe supérieure.

4. La question du nom

On a beaucoup discuté au sujet de l'appellation que l'on devrait donner aux associés. Parmi les différentes possibilités, la Rencontre a adopté l'appellation de « Clarétains Laïcs». Cependant dans les conclusions ils s'auto définissent, assez souvent « Laïcs Clarétains ». Et l'on dit que « laïc clarétain c'est celui qui vit le charisme (il appartient à l'œuvre clarétaine) en groupe ou seul ».(7.1)
Pour certains groupes d'associés, ces deux expressions « clarétain laïc » et « laïc clarétain » n'étaient pas synonymes. Et à vrai dire, elles ne le sont pas, car, dans le premier cas, le plus important était d'avoir été missionnaire clarétain et, dans le deuxième cas, le plus important était

[31] Annales (1976) pp. 300-309)

d'être laïc. Les groupes constitués de personnes dont la principale caractéristique était celle d'avoir été des Missionnaires Clarétains, et l'adjectif était la condition de laïc dans laquelle se trouvaient après avoir laissé d'être missionnaires clarétains. Pour les autres le substantif constituait la condition laïque vécue dans la dynamique du charisme clarétain,
Lors de la naissance du MLC on a préféré la dénomination : « Laïcs Clarétains », parallèle à celle des Missionnaires Clarétains, utilisée par la Congrégation.

5. Le message du Congrès à la Congrégation

À l'intérieur de sa brièveté, il présente, avec plus de force, des suggestions pour un avenir meilleur concernant le laïc clarétain que celles que nous retrouvons dans les conclusions de la Rencontre. Ces suggestions sont plus en accord avec la doctrine de Vatican II au sujet des laïcs. Certaines d'entre elles vont beaucoup influencer lors de la naissance et l'orientation que prendra le MLC. Concrètement, il présente un énoncé plus fraternel et moins paternel des rapports des Associés avec la Congrégation et il fait une meilleure description de l'identité de l'Associé.
Dans les conclusions au sujet de l'identité, on disait : « Les traits apostoliques que nous croyons caractérisent un associé clarétain sont, parmi d'autres : vision de la réalité d'où il part; il est créatif et critique; il vit son engagement politique, il s'approprie de l'option pour les pauvres faite par le Christ » (4.7). Il s'agit des traits partiels et qu'ils sont communs à tous les chrétiens, non spécifiques des laïcs clarétains. Le message, par contre, s'exprime ainsi : « Un clarétain laïc est un baptisé à qui l'Esprit, au fur et à mesure, lui explicite et intensifie l'être prophétique reçu au baptême en communion de charisme avec Saint Antoine Marie Claret…Il cherche la manière de s'insérer avec ses dons à la Mission Clarétaine dans l'Église en coresponsabilité avec la Congrégation ».
Le Message présente bien mieux le rapport des Associés avec la Congrégation que les conclusions ;Il change la visée paternaliste par la visée fraternelle. « Frères de la Congrégation Clarétaine, nous expérimentons, que dans notre condition de laïcs, nous sommes aussi clarétains, nous voulons partager avec vous notre don ».
« Nous voudrions que vous nous considériez, non seulement comme des simples collaborateurs, mais comme étant coresponsables dans la même action missionnaire, et aussi des frères en Claret, notre Père, lui-même et en Marie la Mère des disciples – évangélisateurs »[32].

6. Apport de la Rencontre aux origines du Mouvement de Laï cs Clarétains

Il existe des faits, des idées, attitudes et aspirations dans la Rencontre de Rio de Janeiro qui ont contribué d'une manière notoire à la naissance du Mouvement de Laïcs Clarétains, en particulier les suivants :
a) Le fait de se réunir pour la première fois les groupes d'Associés de partout dans le monde.
b) Le climat de communion et de fraternité crée parmi les Associés et aussi entre eux et les missionnaires clarétains qui ont participé au Congrès.
c) Le souhait et les propositions faites d'améliorer l'organisation et la communication entre les groupes d'Associés que jusqu'à ce moment-là vivaient très isolés entre eux.
d) Les efforts et les pas donnés pour découvrir l'identité du laïc clarétain.
e) La proposition de créer au niveau du Gouvernement Général de la Congrégation, un secrétariat afin d'encourager les Associés.

[32] Message à la Congrégation. Annales (1979)p. 133-134.

III. UN CHAPITRE QUI MARQUE LA DIFFÉRENCE

La Congrégation de Missionnaires avec son rôle de promotrice du laïcat clarétain, a coopéré d'une façon décisive à la naissance et à l'organisation du Mouvement de Laïcs Clarétains, surtout à partir du Chapitre Général de 1979. À ce Chapitre, nous y avons participé 80 clarétains des différents endroits du monde et quatre associés à titre d'invités.

Représentation des Associés Clarétains au XIX Chapitre Général

Le thème sur les Associés fut une réalité dès le début pour le simple fait que le Gouvernement Général a pris les devants en invitant au Chapitre quatre d'entre eux, tout en laissant la décision finale de les admettre ou pas aux capitulaires une fois inauguré le Chapitre. Pour certains, le fait qu'ils étaient, déjà, en route vers Rome contraignait la libre décision des capitulaires. D'autres, par contre, voyaient dans ce geste du Gouvernement Général une bonne réponse aux aspirations exprimées par les Associés lors du Congrès de Rio de Janeiro qui a eu lieu seulement 6 mois auparavant.

Les invités au Chapitre étaient quatre : Le Couple Maria del Carmen et Alberto Bellingeri, de Chacomús (Argentine), Mademoiselle Justa Victoria Sánchez du Choco (Colombie) et Mademoiselle Encarnación García du groupe de Saragosse (Espagne). Celle-ci travaillait en tant que missionnaire laïque avec la Province d'Aragon à Yhu (Paraguay).

De l'avis de certains capitulaires, il n'existait aucun motif de donner aux associés ce privilège. La bonne chose à faire aurait été de les inviter seulement le jour de la Famille Clarétaine et dans les mêmes conditions que les autres institutions qui ont Claret comme père.

À travers ce contraste d'avis, on respirait deux conceptions très différentes de ce que les associés clarétains devaient être ainsi que de leur rapport avec la Congrégation. Certains capitulaires les considéraient faisant partie intégrante de la Congrégation, et par le fait même, ils devaient participer au Chapitre, ayant, même, droit de parole et de vote; d'autres, par contre, les voyaient comme une institution de plus de la Famille Clarétaine, et par le fait même, leur participation au Chapitre n'avait pas de sens. Cet arrière – fond, on le retrouve ainsi dans l'acte du chapitre :

« Un capitulaire rappelle que l'esprit clarétain est multiforme et on le retrouve chez les Missionnaires Clarétains, Filiation Cordimariale, Associés Clarétains, Laïcs, Missionnaires Clarétaines. Si l'on veut avoir une optique ou dialogue commun, le plus approprié c'est de convoquer une assemblée de tous ceux qui vivent l'esprit clarétain. Mais nous, nous nous trouvons ici, en tant que Missionnaires Clarétains, seulement, et il ne semble pas propice que d'autres groupes interviennent. D'autres capitulaires ont répondu, que si bien d'autres groupes clarétains possèdent une entité indépendante bien définie, les Associés Clarétains Laïcs sont, d'une part, liés d'une manière spéciale, sans autonomie propre, et, d'autre part, on les retrouve cités dans les Constitutions »[33]

Ce dialogue a pris fin, en limitant assez la participation des Associés. On a admis qu'ils soient présents dans certaines sessions du Chapitre, mais seulement pour informer au sujet des groupes qu'ils représentaient et pour présenter au Chapitre les conclusions du Congrès de Rio. On a aussi accordé qu'ils participent à « la discussion des aspects concernant notre Mission Clarétaine, qui

[33] Actes du XIX Chapitre Général, p. 30

les concernaient plus directement, mais ils ne pourraient pas assister à la décision sur ces thèmes »[34]

La présentation des conclusions du Congrès de Rio faite par les Associés fut reçue avec une nette division d'opinions. Personne n'est resté indifférent devant le sujet. Pour certains les conclusions étaient complètement désaxées, car ils partaient de la supposition que les laïcs faisaient partie de la Congrégation[35]. D'autres, par contre, les considéraient pleines de bon sens et proposaient une réponse capitulaire à celles-ci, réponse dans l'affirmative.

La discussion dans la salle capitulaire fut assez controversée comme les actes du Chapitre en font foi. Au début on pensait discuter le texte intégral de la Rencontre de Rio afin de donner une réponse à leurs propositions, en tant que représentants de la Congrégation. Par après quelqu'un a proposé ne pas discuter le texte de Rio, mais seulement envoyer un message bref aux Clarétains Laïcs, ce qui voudrait dire, nommer une petite commission qui serait responsable de le rédiger et de le présenter à l'approbation du Chapitre. Un capitulaire fit la remarque, qu'un simple message d'affection « pourrait faire courir le risque de que les Clarétains laïcs le prennent comme une approbation implicite de toutes leurs propositions ».[36]Malgré cette remarque, on a mis sur pied la commission rédactrice du message.

La première rédaction du message fut présentée lors de la session du soir du 2 octobre, 1979. Dans l'Acte de cette session, on y lit : « Le P. Gonzalo de la Torre rejoint la présidence pour remplir le rôle de rapporteur concernant le thème du message du Chapitre aux Clarétains Laïcs. Cependant, avant même d'en faire la présentation commence une discussion. On se demande si on doit adresser le message aux Clarétains Laïcs ou plutôt à la Famille Clarétaine, comportant une mention spéciale destinée au groupe des Clarétains Laïcs. On veut y voir certaines intentions cachées chez certains des intervenants. Le Modérateur interrompt provisoirement la discussion tout en suggérant de présenter d'abord le message et après on pourra discuter ce qu'il faut en faire »[37]

Avec les suggestions et les propositions faites par les capitulaires, la commission a révisé le texte du message et l'a présenté à nouveau lors de la session matinale du 6 octobre, en y apportant très peu de corrections. Une fois voté, le message a obtenu 63 votes pour, 8 votes contre, et 4 abstentions.

On a discuté au sujet du nom à donner à ce Mouvement, car on croyait qu'il ne s'agissait pas seulement de noms mais du contenu et des orientations importantes. Les uns se sont manifestés en faveur d'abandonner les précédentes dénominations de Collaborateurs ou Associés et de les appeler désormais uniquement « Clarétains Laïcs », plus tard on a choisi de les appeler « Laïcs Clarétains ».

Les actes du Chapitre poursuivent : « Un capitulaire, préférant attendre à que le Message soit approuvé, a exprimé que, selon lui, l'identité des Clarétains Laïcs et leur rapport avec la Congrégation n'est pas claire. Il demande au Supérieur Général de fournir à la Congrégation un document où soient clarifiés l'identité et, surtout, le lien des Clarétains Laïcs avec la Congrégation »[38]

[34] Actes du XIX Chapitre Général, p.31
[35] Je dois avouer que j'étais de ceux qui allaient dans cette ligne
[36] Actes du XIX Chapitre Général, p. 103
[37] Actes du XIX Chapitre Général, p.121-122
[38] Actes, p.144

Certain ont vu dans cette discussion un certain refus des Associés et des accords pris à Rio. Je crois qu'il n'y avait aucune sorte de refus, mais un sincère souhait de clarification au sujet de la nature des Associés ainsi que le genre de lien qu'ils devraient avoir avec la Congrégation.
La pensée du XIX Chapitre Général au sujet des Associés a été très bien exprimée dans le document court et dense qui a pour titre « Message Capitulaire aux Clarétains Laïcs du monde entier ». Également les Constitutions de la Congrégation élaborées par le dit Chapitre et le document capitulaire qui a pour titre : « La Mission du Clarétain Aujourd'hui »(MCA) ont parlé sur les Associés.

2. Message du XIX Chapitre aux Clarétains Laï cs du monde entier.

Nous allons souligner certains points de cet important message, qui a si définitivement influencé la naissance et la trajectoire ultérieure des Laïcs Clarétains.

2.1. Les Laï cs ont une façon différente d'être clarétains.

« Quelque chose de fondamental nous unit, affirme le message. La même personne qui se trouve à l'origine de notre vocation est également présente à l'origine de la vôtre et elle configure les deux. Nous avons une forme différente d'être clarétains. Et il existe une force qui nous fait converger, avec nos propres dons, vers l'édification de l'Église, telle que Claret souhaitait qu'elle soit faite par les Missionnaires et les Laïcs, comportant des services différenciés à l'Évangile. De la convergence de dons différents en ressort une authentique communion clarétaine » (n 3).
Ce paragraphe du message signifie un changement notoire au sujet de la vision et de l'attitude face aux laïcs clarétains... On ne parle plus sur le fait que Missionnaires et Laïcs nous ayons un même charisme, un même don, mais plutôt que nous ayons des dons et des vocations différentes. On leur reconnaît qu'ils ont leur propre charisme et mission, que les autres branches de la Famille Clarétaine nous devons valoriser et respecter. « C'est à eux et à nous de respecter, toujours, votre particularité, votre charisme singulier, votre mission propre de laïcs avec toute la rigueur de votre laïcité »(n.7)
Il faut noter que dans ce paragraphe du message apparaît pour la première fois dans un document sur les laïcs clarétains, une valorisation de la laïcité en tant qu'élément fondamental de leur identité charismatique et vocationnelle.
On ne pense plus comme avant le Chapitre Général, que les Laïcs Clarétains constituent une œuvre propre de la Congrégation, issue d'elle et dirigée par elle. Maintenant on affirme :
« Nous nous réjouissons de que vous soyez une réalité dans le monde. Cette joie nous la faisons extensive jusqu'à la reconnaissance d'une existence qui n'est pas issue de notre forme particulière d'être clarétains, mais elle est issue de Claret évangélisateur, qui a voulu que vous soyez des serviteurs de l'Évangile à partir du monde avec son esprit apostolique, son dévouement à l'annonce de la parole et son amour à Marie »(n.4)
Il est vrai que, encore, dans un paragraphe du message apparaît l'expression « Œuvres Propres » (n.5), mais elle constitue une simple étiquette afin de faciliter les démarches de création de groupes de Laïcs Clarétains. C'est clair dans les actes du Chapitre : « Il s'agit seulement d'une expression officielle à effets juridiques officiels »[39]

2.2. Valorisation de la vocation et de la mission du Laï c Clarétain.

[39] Actes du XIX Chapitre Général p. 122

La Congrégation a promu les Collaborateurs et les Associés plus pour suppléer la rareté de religieux, que parce qu'elle aurait découvert sa vocation clarétaine laïque spécifique. Dans le message apparaît un critère de valorisation des Laïcs Clarétains très différent :
« Notre Congrégation vous valorise à cause de votre vocation considérée en elle-même…C'est pourquoi l'appui, qu'en tant que Congrégation, nous offrons à la vocation du Clarétain Laïc, ne pourra jamais être ni nos limites numériques ni le besoin de collaborateurs dans nos œuvres. Au-delà de ces conditions, se trouve votre identité. Elle n'appartient pas aux angoisses de nos limites. Elle transcende tous ces moments, comme le charisme de Claret. »(n.10).

2.3. Rapport des Laï cs Clarétains avec la Congrégation de Missionnaires

Le message comporte un changement important concernant la vision. Les Laïcs Clarétains n'y apparaissent plus dans un rapport de dépendance vis-à-vis de la Congrégation. Les rapports avec elle doivent être d'après ce message :
a)De fraternité, sans aucune sorte de paternalisme, car les Laïcs ne sont pas des fils de la Congrégation, mais de Claret. Ils s'inspirent de lui et en lui le Mouvement de Laïcs Clarétains trouve son fondement.
b)De collaboration dans l'évangélisation à partir de la richesse et de la complémentarité des dons respectifs. « Nous voulons vous voir à nos côtés dans tous les fronts d'évangélisation, dans lesquels, en tant que mission d'Église, nous nous sommes engagés…Et associés à notre travail apostolique, celui-ci se présentera comme complément et il se trouvera renforci. »(n. 12).
c)D'aide. La Congrégation s'engage à aider les Laïcs Clarétains, non pas parce - qu'ils sont considérés faisant partie intégrante de celle-ci, ou ils en soient une prolongation, mais parce – qu' ils sont le bourgeon le plus récent et le moins solide de la Famille Clarétaine. Nous le lisons dans les actes du Chapitre Général : « La raison pour laquelle on prête plus d'intérêt à ce groupe c'est parce qu'il est en train de naître et il requiert plus de soin »[40]. Le message, quant à lui, affirme : « Notre Congrégation pense qu'à cause de la fidélité à son Fondateur, et dans le cadre de sa mission dans l'Église, elle ne pouvait pas moins de favoriser la naissance de vos groupes » (n.5). Et plus loin il ajoute : « nous voulons que notre voix ait un écho chez tous et chacun des clarétains du monde entier, chez chaque instance de gouvernement, afin que là - en tant que communauté générale, provinciale et locale - nous apportions une réponse aux besoins urgents que votre initiation, formation et développement exigent.

2.4. Rapport des Laï cs avec la Famille Clarétaine

Le message laisse entendre que les Laïcs Clarétains ne font pas son entrée chez la Famille Clarétaine accompagnés par la Congrégation de Missionnaires, en tant qu'appendice laïc de celle-ci, mais qu'ils font leur entrée de leur propre droit, étant une institution que reconnaît Claret comme étant leur inspirateur. C'est pourquoi le message les exhorte à « marcher face à l'histoire avec force propre, de pair avec ces autres groupes clarétains dont la même histoire a déjà purifié, fortifié et en quelque sorte, consacré » (n.6).
Le charisme de l'Esprit qui a permis à Claret de devenir missionnaire apostolique et serviteur infatigable de la Parole se retrouve présent dans chacune des institutions qu'aujourd'hui forme la

[40] Actes du XIX Chapitre Général, p. 122

Famille Clarétaine. Chacune d'entre elles « exagère » ou vit plus pleinement certains aspects de ce charisme : « *Votre identité originale va remplir l'identité totale de Claret, source et inspiration de tous » (n.12).*

2.5. **Une recommandation : ne pas s'attacher à des personnes concrètes.**

Enfin, le message conseille les personnes et les groupes de Laïcs Clarétains de ne pas s'attacher à un seul ou à plusieurs membres de la Congrégation, à cause des dangers évidents d'isolement que cela comporte : « Ne vous accrochez pas, ni mettez vos espoirs seulement en la valeur d'un individu ou d'un groupe qui nécessairement sont soumis aux limites du temps et de l'espace… Ouvrez-vous toujours à l'envergure du plan de Dieu chez Claret, qui trouve sa plénitude dans l'universalité » (n.14).
L'histoire ultérieure du Mouvement va démontrer combien cette recommandation concernant la vie des groupes de Laïcs Clarétains, était-elle vrai. Ici non plus, ça n'a pas de sens d'affirmer : je suis de Paul ou je suis d'Apollos (cf. 1Cor. 3, 4).

3. Les Laï cs Clarétains dans les Constitutions de la Congrégation

La grande nouveauté dans les Constitutions approuvées par le Chapitre Général de 1979 concernant les Laïcs Clarétains, c'est qu'elles ne les mentionnent pas. Au moment de les rédiger on a enlevé le chapitre qui avait pour titre : « Les Associés à la Congrégation », introduit après le Chapitre Général de 1967. Ce fait, on ne peut pas le prendre comme un donné négatif, mais plutôt comme une valorisation positive de la vocation laïque et une reconnaissance de son autonomie.
Dans les Constitutions de 1979 on retrouve deux références génériques qu'on peut appliquer, non pas seulement aux Laïcs Clarétains, mais aussi aux autres institutions qui forment la Famille Clarétaine. Cela ne veut pas dire qu'on enlève de l'importance aux Laïcs; au contraire, on les compare aux autres institutions clarétaines déjà solides dans l'histoire. On ne prétend pas, non plus, mettre des distances ou les éloigner de la Congrégation, mais on souhaite maintenir avec eux des rapports pas du tout paternalistes mais plutôt très fraternels
Les Laïcs Clarétains se trouveraient inclus avec d'autres institutions clarétaines dans cette phrase des Constitutions : « Le même esprit apostolique a été reçu par d'autres qui avec de formes différentes, vivent, jusqu'à certain point, en communion avec notre Congrégation » (CC.7)

4. Les Laï cs Clarétains dans « La Mission du Clarétain Aujourd'hui ».

Le Chapitre général de 1979 avait deux objectifs principaux : rédiger les nouvelles Constitutions et repenser la mission du clarétain aujourd'hui.
Cette dernière réflexion, on la retrouve dans le document « La Mission du Clarétain Aujourd'hui ». Il s'agit d'un document d'avant – garde qui a fait un peu de remous dans les eaux tranquilles où nageaient bien de missionnaires clarétains. Dans ce document, on retrouve certaines références aux Laïcs Clarétains.
Tout d'abord il reconnaît le péché d'omission commis par la Congrégation en ne poursuivant pas l'œuvre de Claret avec les Laïcs et il promet de faire réparation : « La Congrégation se sent responsable d'actualiser et de promouvoir les initiatives missionnaires que lui (Claret) personnellement n'a pas pu réaliser » (MCA 70). Dans le même sens, elle s'engage à offrir son aide afin « d 'organiser, susciter et appuyer le Mouvement des Associés Clarétains »(MCA 234). Ce numéro du MCA continue d'utiliser encore l'ancienne nomenclature.

Il nous rappelle que nous tous, nous devons nous engager à mettre sur pied d'évangélisation la formidable armée rêvée par Claret, armée formée de laïcs et de religieux. « Nous pensons que le moment vécu par l'Église, aujourd'hui, offre des conditions optimales pour concrétiser le projet d'une ' Famille Clarétaine ' élargie. Ça devrait être la réalisation du projet de Claret, perçu en tant que grand mouvement voué à l'évangélisation de notre temps » (MCA 179)

5. Une prise de position aux grandes conséquences

Le XIX Chapitre Général a été pressé de prendre position concernant le rapport des Laïcs Clarétains avec la Congrégation. Il s'agissait d'une affaire de grande importance, car il touchait l'identité même du laïc clarétain.
D'une part, on retrouvait les accords et les demandes de la toute récente Rencontre de Rio, pour la plupart dans la ligne d'une progressive intégration des Laïcs à la Congrégation de Missionnaires, et en toute logique d'une dépendance filiale à celle-ci, C'est ainsi que les groupes étaient organisés, et un grand nombre de mouvements et associations appartenant à d'autres congrégations, continuent d'être organisés ainsi.
L'autre chemin, plus en cohérence avec la théologie du laïcat du Concile Vatican II, était celui de la reconnaissance, quant à l'âge, de la majorité des laïcs, du respect et de la promotion de leur autonomie, ne les considérant pas des fils de la Congrégation, mais des frères des Missionnaires Clarétains et des autres branches de la Famille Clarétaine. Cette vision n'est pas contraire à la communion, mais elle est perçue non pas à partir de la filiation, mais à partir de la fraternité.
Le Chapitre a opté pour le deuxième chemin. Que serait-il arrivé si l'on avait accepté les propositions de la Rencontre de Rio et l'on aurait encouragé les Associés sur le chemin de l'intégration et de la dépendance de la Congrégation?. Peut-être, ce qui arrive à d'autres mouvements semblables; aujourd'hui les Laïcs Clarétains seraient plus nombreux, car les Missionnaires prendraient un plus grand soin d'une Association de collaborateurs qui serait vraiment la « leur ». Ils seraient davantage identifiés aux missionnaires clarétains et sans doute aussi moins semblables à ce que doit être un laïc dans l'Église et dans la société.

IV. LE SECRÉTARIAT POUR LES LAÏ CS CLARÉTAINS

4. Constitution du Secrétariat

De toute évidence les groupes épars de Laïcs Clarétains avaient besoin d'aide, pas seulement occasionnelle, mais permanente et organisée, du moins jusqu'à ce que le Mouvement, fidèle à son nom, puisse cheminer par lui-même. À maintes reprises on avait demandé cette aide, aussi bien lors de la rencontre de Rio, qu'à l'occasion du XIX Chapitre Général. Le nouveau Gouvernement Général de la Congrégation présidé par le P. Gustavo Alonso, lors d'une de ses premières rencontres, a créé le Secrétariat pour les Laïcs Clarétains, et il m'a demandé d'en être le responsable. Le fait d'être membre du Gouvernement Général me facilita la tâche, et peut être aussi me donnait plus d'autorité pour rendre ce service au Mouvement naissant.
Dans la lettre que j'ai écrite le 12 novembre, 1979, aux groupes de Laïcs Clarétains afin de leur communiquer la nomination, je leur disais : « J'ai accepté cette affaire qui m'a été confiée avec beaucoup de plaisir et j'ai l'illusion de pouvoir collaborer, avec vous et les Missionnaires Clarétains qui vous animent, au développement de ce mouvement apostolique mis en marche par Saint Antoine Marie Claret. Le secrétariat qui vient d'être crée est appelé à encourager la formation et la consolidation des groupes déjà en place et la création de nouveaux, à renforcir

l'union et la collaboration entre la Congrégation de Missionnaires et les Clarétains Laïcs et à resserrer la communion entre les groupes tout en respectant, toujours, ce pluralisme qui vous enrichie mutuellement ».[41]

Dans cette lettre, je leur manifestais mon intérêt à connaître personnellement la réalité des groupes en place tout en profitant les voyages que dans l'immédiat j'allais réaliser en Espagne et en Amérique Latine afin de réaliser les tâches qui m'avaient été confiées en tant que conseiller général de la Congrégation.

C'est ainsi, que lors des premiers mois de 1980, lors d'un parcours assez pressé, j'ai rencontré les groupes suivants : San Juan (Puerto Rico, en formation), Maracaibo (en formation), São Paulo, Yhu (Paraguay), Chascomus et Iruya (Argentine), Buenos Aires, Santiago de Chili, Bogota, Bosa, Medellin et Quibdo (Colombie), Mexico, Léon (Mexique) et Madrid.

Après ce parcours, j'ai exprimé mes impressions dans une chronique publiée à Annales, où je disais entre autres choses : « J'ai vu un grand enthousiasme pour le fait clarétain et une grande admiration pour la figure de Saint Antoine Marie Claret. Avec cet enthousiasme, il faut constater un certain désenchantement car les clarétains qui les aident à connaître Claret et son charisme sont peu nombreux et à cause des préjugés de certains d'entre eux en ce qui concerne le Mouvement. Certains groupes n'ont pas les idées très claires au sujet de l'identité du laïc clarétain et sur ses rapports avec la Congrégation ».[42]

Dans cette chronique c'est ainsi que je résumais la situation du Mouvement de Laïcs Clarétains à ce moment-là : « Si par laïc clarétain nous comprenons que c'est celui qui a reçu de Dieu le don la vocation d'évangéliser pour la vivre à l'état de laïc d'après le charisme missionnaire de Claret, nous devrions affirmer que nous ne savons pas combien de clarétains existent-ils aujourd'hui. En effet, certains appartenant à un groupe de laïcs clarétains, à vrai dire ils ne le sont pas, car ils n'ont pas les éléments si essentiels comme la vocation pour l'évangélisation, l'esprit et l'engagement missionnaires. Par contre, il s'en trouve d'autres animés de l'esprit missionnaire de Claret qui, à ne pas en douter, ce sont des laïcs clarétains, même si personne ne les a pas reconnus comme tels. Finalement ici « ils ne sont pas tous ceux qui sont là, ni sont-là tous ceux qu'ils le sont ».

« Tenant compte à ce qu'officiellement on considère laïcs clarétains, nous pouvons affirmer qu'il existe deux grandes catégories : ceux qui sont structurés à la manière d'un institut séculier et les simplement laïcs. Les premiers sont, aujourd'hui au nombre de 193 environs. Ceux que j'ai appelés « simplement laïcs » ce sont des groupes intégrés par des couples et de personnes célibataires. Ils n'ont pas beaucoup d'organisation et ils n'ont pas de statuts. En général ils sont organisés au service d'une œuvre de la Congrégation. Présentement ils sont au nombre de 600 environs ». [43]

Dans cette chronique, je parlais aussi de certaines projections d'avenir. Je disais qu'il était nécessaire « éveiller dans toutes les provinces de la Congrégation un plus grand intérêt concernant la connaissance des laïcs clarétains et pour susciter et former des évangélisateurs laïcs, sans une soif triomphaliste d'augmenter rapidement le nombre de laïcs clarétains. Ça serait une erreur déclarer,du jour au lendemain, laïcs clarétains un grand nombre de personnes qui nous apprécient ou collaborent avec certaines de nos communautés ».

« Je crois que présentement il ne faut pas mettre l'accent sur la création de groupes de laïcs clarétains, mais plutôt sur quelque chose préalable, et qui constitue, en même temps, le cadre

[41] Annales (1979) p.339
[42] Annales (1980) p. 481
[43] Annales (1980) p.482

dans lequel doivent naître les laïcs clarétains : l'effort à multiplier les agents d'évangélisation sans d'autres qualifications, les engageant et en leur donnant des responsabilités dans nos œuvres d'évangélisation. Certains de ces laïcs, au contact avec nous et avec les documents clarétains que l'on doit leur faciliter, peuvent se sentir identifiés au charisme clarétain et attirés par la figure et l'esprit de Claret. C'est alors que nous devons les aider à découvrir si vraiment Dieu leur a accordé une vocation missionnaire laïque clarétaine. Après ils doivent suivre une période de formation chrétienne laïque, missionnaire et clarétaine, et où notre aide est indispensable ».[44]

Afin que le secrétariat fut un réseau d'encouragement pour le Mouvement partout dans le monde, j'ai demandé en 1980 à toutes les provinces de nommer un délégué provincial du secrétariat. L'année suivante on compté déjà 14 organismes majeurs de la Congrégation qui comptaient avec ce promoteur : José M. Vigil pour Aragon, Andrés Berasain pour l'Argentine, Carlos Díaz Muñiz pour Bétique, Faliero Bonci pour le Brésil Central, Yves Gauthier pour le Canada, Asterio Niño et Jaime Simón pour Castille, Josep M. Buenaventura pour Catalogne, José Sentre pour l'Amérique Centrale, Agustín Cabré pour le Chili, José A. Martínez pour Euskalerria, Michael Mahon pour l'Angleterre, Francesco Foci pour l'Italie, Eloy Valbuena pour Léon et José M. Carrión pour le Venezuela. Les mois qui suivirent plusieurs autres organismes ont nommé leur délégué.

Du 20 au 22 août, 1981 je me suis réuni avec les préfets provinciaux d'apostolat des provinces d'Espagne et avec plusieurs accompagnateurs afin de réfléchir sur la collaboration que nous pouvions offrir concernant le développement du Mouvement. À cette rencontre ont assisté Jacinto Simón, Vicente Domingo, Alfredo Pérez, Javier Vidaurreta et José M. Vigil pour Aragon; Juventino Rodríguez, Carlos Díaz Muñiz, Juan Pedro Sáenz Almeida et Antonio San Juan pour Bétique; Asterio Niño, Jaime Aceña, Marciano Fernández et Lucinio Fernández pour Castille; José Luit Ortiz de Guinea d'Euskalerria; Josep M. Buenaventura de Catalogne; José Blanco, Eloy Valbuena et Alfredo García de Léon.

Nous avons partagé sur ce qui se faisait déjà dans les provinces concernant la promotion des laïcs clarétains tout en soulignant ces quatre expériences :

-Le CES (Centre d'Évangélisateurs laïcs) de Saragosse, dirigé par José M. Vigil centré sur la formation des Agents de pastoral des paroisses.

-La formation de missionnaires laïcs encouragée aussi par José M. Vigil afin qu'ils puissent aller comme volontaires à zones de mission.

-Les associations d'anciens élèves des collèges clarétains de Madrid et de Séville, qui se proposaient l'approfondissement de la foi et l'engagement chrétien.

-Les missionnaires laïcs clarétains engagés déjà dans des zones de mission, qui à ce moment-là y en avait 8 à Humahuaca (Bétique), 2 à Juanjuy (Léon) et 5 au Choco envoyés par la province d'Aragon.

Lors de cette rencontre on a pris quelques résolutions afin d'encourager l'engagement des provinces respectives dans la formation d'évangélisateurs laïcs et aussi des Laïcs Clarétains[45]

Dans d'autres pays, on a pris différentes initiatives concernant la promotion des Laïcs Clarétains. C'est ainsi que par exemple au Venezuela on a célébré en 1981 le premier congrès national de Laïcs Clarétains auquel y ont participé des personnes ayant un rapport avec les activités pastorales de la province. L'année suivante, en janvier 1882, ils ont célébré le deuxième congrès national.

[44] Annales (1980) p. 493

[45] Laïcs Clarétains n.1 p. 1-3

De même la province, la Colombie Orientale – Équateur a organisé une rencontre de groupes de laïcs clarétains auquel y ont assisté 22 personnes et ils ont formé une junte coordinatrice.
Afin de faciliter la communication et l'union entre les groupes de laïcs clarétains, le secrétariat a commencé la publication de la revue « Laïcs Clarétains », dont le premier numéro a été publié en mai, 1981. À partir du n. 10 la revue a été prise en charge par le premier Conseil Général du Mouvement, choisi lors de l'Assemblée de Villa de Leyva.

3 (hay un error de numeración) Tendria que ser el n. « 2 ») Première rencontre d'accompagnateurs religieux.

Conscient de l'importance du rôle d'animation qu'en cette période initiale du Mouvement jouaient les Accompagnateurs Religieux, j'ai convoqué une rencontre d'accompagnateurs et possibles accompagnateurs des 6 provinces clarétaines d'Espagne. Cette rencontre a eu lieu à Madrid, en novembre 1980. Un des participants, le P. Asterio Niño, a écrit un long rapport dans annales[46]
Je copie de ce rapport les points suivants :

- Dans la rencontre, on a tout d'abord analysé la réalité des Laïcs Clarétains de l'Espagne. Par après nous avons parlé de leur promotion, formation, intercommunication et organisation.
- Il semble clair que la Congrégation a une particulière responsabilité dans la promotion du laïcat, mais peut être que pour cela il est nécessaire de mentaliser les CMF au sujet du rôle des laïcs dans l'Église et au sujet du mouvement laïc clarétain »
- « Il ressort en premier lieu le manque de moyens concernant la formation des Laïcs Clarétains. Au sujet de l'élaboration d'un Recueil d'idées ou Statut du Laïc Clarétain on a cru convenable que l'on fasse un premier brouillon. On croit que celui qui est le plus indiqué de le faire serait le P. Vidales lui-même. »
- « Les différents groupes de Laïcs Clarétains manquent de communication entre eux. On pense que la création d'une revue pourrait être un bon organe de communication ».
- Le Secrétariat pour les Laïcs Clarétains doit être une organisation des Missionnaires Clarétains afin d'aider les Laïcs Clarétains, qui, à leur tour, auront une organisation autonome, distincte de ce secrétariat. Dans chaque organisme majeur, il y aura un délégué du Secrétariat pour les Laïcs Clarétains.

Dans le petit livre «, « Les Laïcs Clarétains et la Congrégation de Missionnaires » écrit cette même année 1980, je faisais la description du sens à donner à notre coopération concernant le développement du Mouvement. « L'engagement à *orga niser, susciter et appuyer * (MCA 234) le Mouvement de Laïcs Clarétains, la Congrégation doit l'entreprendre à partir d'une claire perspective d'autonomie concernant l'avenir. Mais nous ne devons pas être utopiques; les Laïcs Clarétains ont besoin présentement de dépendre de la Congrégation, car ils n'ont pas encore tout à fait clair les idées sur leur charisme et mission et sur la place qui leur correspond à l'intérieur de la Famille Clarétaine et parce- que, en tant que Mouvement, n'a pas la maturité ni organisation.
Cette dépendance doit posséder un sens pédagogique, puisque son objectif est celui de mener le Mouvement à sa majorité et disparaître. Au cours des années à venir les Laïcs Clarétains

[46] Annales (1980) p. 607)

devront s'appuyer encore sur les structures de la Congrégation. Mais il s'agit d'une étape à surmonter et non pas d'un but à atteindre. Les rapports de dépendance doivent se dissoudre peu à peu jusqu'en arriver seulement

4. Aspects dans lesquels le Mouvement a le plus besoin d'aide

Dans le livre « Los laïcs Clarétains et la Congrégation de Missionnaires» j'ai noté quels étaient les points sur lesquels devrait se centrer l'aide des Missionnaires Clarétains concernant le développement et la consolidation du Mouvement : « La Congrégation peut aider les Laïcs Clarétains surtout :
-à clarifier leur charisme et mission dans l'Église,
-à susciter des nouvelles vocations,
-à la formation première et permanente et
-à l'organisation du Mouvement.[47]

a) Clarifier idées

Là j'affirmais que « les Laïcs Clarétains n'ont pas encore très clair des points aussi importants que leur propre charisme et mission dans l'Église ». Je présentais aussi les projets qui commençaient à voir le jour, tel l'étude fait par des spécialistes du charisme et mission du Laïc Clarétain, l'organisation de journées de réflexion par zones géographiques où participeraient laïcs et religieux clarétains et « l'élaboration, comptant avec la participation de tous les groupes, d'un document où l'on y définirait l'identité et la mission des Laïcs Clarétains. Ce document deviendrait le Recueil d'Idées de base commun à tous les groupes ».[48] Plus tard je vais décrire comment fut élaboré le recueil d'idées du Laïc Clarétain..

b) La promotion vocationnelle

Dans ce qui a été écrit précédemment je mettais en garde face au danger, auquel nous étions déjà, celui de prendre à la légère la création de nouveaux groupes de Laïcs Clarétains. En effet dans certains endroits, certains groupes et associations déjà actifs et ayant d'autres objectifs, on les a étiqueté en tant que Laïcs Clarétains, sans poursuivre un processus de discernement et de formation. « Notre objectif immédiat n'est pas celui d'augmenter le nombre de Laïcs Clarétains en engageant des **bonnes personnes**, ni détecter par la voie rapide des leaders laïcs afin de les étiqueter de clarétains. Un accroissement précipité des Laïcs Clarétains sans les nécessaires exigences concernant la formation et la qualité de vie chrétienne et engagement apostolique produirait une funeste dévaluation du Mouvement et une détérioration progressive qui le mènerait à la mort »[49]
Je mettais, également, en garde au sujet du risque de supplanter les laïcs eux-mêmes. « L'enthousiasme de certains Missionnaires pour créer et animer des groupes de Laïcs Clarétains peut les amener à garder un leadership excessif sur eux, qui, à long terme, devient très nuisible. Former une sorte de clan autour d'une ou plusieurs personnes, même si elles sont à l'origine du

[47] Les Laïcs Clarétains et la Congrégation des Missionnaires. P. 54.
[48] O.c.p.55
[49] O.C. p.55

groupe, c'est préjudiciel pour le développement et la maturation du groupe lui-même, pour son insertion au Mouvement et à la Famille Clarétaine.[50]

c) La Formation

La meilleure aide en formation c'est l'accompagnement personnel. Mais on avait, également., besoin des matériaux écrits d'étude, de réflexion et d'illumination. Nous avions « El Apóstol Claretiano Seglar » (L'Apôtre Clarétain Laïc) des PP. Bermejo et Viñas et c'est à peu près tout. On n'avait même pas une vie de Claret accessible aux laïcs, à l'exception de « El Apóstol de dos mundos » (L'Apôtre de deux mondes) écrit par le P. Agustin Cabré.

Afin de pallier cette absence, le secrétariat a projeté de publier une collection d'écrits brefs qui aurait comme nom « subsidios » , mot qui signifie « aides ». Lors de ces premiers temps on a publié : *El seglar en la historia* (Le laïcs dans l'histoire) (A. Vidales), *Claret, vida y misión* (Claret, vie et mission) (E. Vicente Mateu), *La Misión de San Antonio María Claret* (La Mission de Saint Antoine Marie Claret) (Josep M. Viñas),*Claret, Misionero Apostólico* (Claret, Missionnaire Apostolique) (P. Jesús Bermejo), *Los Seglares Claretianos y la Congregación de Misioneros* (Les Laïcs Clarétains et la Congrégation de Missionnaires) (A. Vidales), *Como suscitar y formar un grupo de seglares claretianos* (Comment susciter et former un groupe de laïcs clarétains) (José M. Vigil), le *Ideario del seglar claretiano* (Le recueil d'idées du laïc clarétain)(A.Vidales).

La collection fut complétée au cours des années suivantes jusqu'à un total de 18 titres.

d) Organisation

À ce moment-là n'existait pas de coordination, et même pas une communication, entre les groupes de Laïcs Clarétains présents déjà dans 12 pays. C'est pourquoi le Secrétariat s'est proposé à cet effet de mettre sur pied plusieurs actions. Tout d'abord, la publication d'une petite revue appelée « Seglares Claretianos » (Laïcs Clarétains), dont j'ai été le directeur de ses neuf premiers numéros, jusqu'au moment où le premier Conseil Général a été constitué, et il a pris en charge la publication de la revue.

Un autre objectif, le plus important, dans ce domaine, ce fut celui de donner au Mouvement un Recueil d'Idées et une Organisation. Dans le chapitre qui suit nous allons décrire en détail le processus d'organisation du Mouvement qui a eu comme moment constitutif la Première Assemblée

VI. CONSTITUTION DU MOUVEMENT DE LAÏ CS CLARÉTAINS

Le Mouvement de Laïcs Clarétains fut constitué officiellement lors de la Ie. Assemblée Générale de ce même Mouvement qui a eu lieu à Villa de Leyva (Colombie) du 3 au 10 juillet,1983. Cette Assemblée a eu une période de préparation dont les activités tournaient autour d'un fil conducteur : l'élaboration du livre des Idées Fondamentales [51] du Laïc Clarétain... Nous allons

[50] O.C. p.57

[51] Nota del Traductor: La palabra "IDEARIO" desde el principio lo traduje : "**Livre de recueil des Idées"**.Después de consultar, "IDEARIO" se traduce así: **"Livre des Idées Fondamentales".** Corregir pues esta palabra en lo escrito precedentemente.

maintenant décrire les étapes qui ont été faites lors de l'élaboration de ce Livre d'Idées Fondamentales.

1. Le brouillon du Recueil des Idées Fondamentales

1.1 La demande

La rencontre des Accompagnateurs qui a eu lieu à Madrid le 18 novembre, 1980 concernant le recueil des Idées Fondamentales a affirmé : « Au sujet de l'élaboration du Recueil des Idées Fondamentales ou Statut du Laïc Clarétain nous croyons opportun de faire un premier brouillon. Nous croyons que la personne la plus indiquée est le P. Vidales lui-même. Ce travail sera envoyé à chacun des groupes existants et aux Accompagnateurs de chaque Province. Les apports des groupes et des Accompagnateurs seront présentés lors d'une Assemblée conjointe qui approuvera définitivement le Statut »[52]
Comme nous allons le constater plus bas, l'itinéraire du travail s'élargit et lors de l'Assemblée conjointe n'ont voté que les laïcs clarétains, car c'était eux seulement qui devaient approuver leur propre Statut.
En 1980, au cours des courtes périodes de trêve, que me laissait le travail de membre du Gouvernement Général, j'ai rédigé le premier brouillon du Recueil des Idées Fondamentales du Laïc Clarétain et de l'organisation du Mouvement. C'est ainsi qu'on essayait de donner une réponse à un besoin très ressenti par les groupes de laïcs clarétain. Déjà lors de la Rencontre de Rio (avril 1979) on disait : « Les réalités charismatiques ont besoin, malgré tout, d'une structuration, ne serais-ce que minime, afin d 'éviter interprétations subjectives du charisme et dispersion de forces ».
Avant que d'autres s'avancent à me poser la question, je me suis demandé qui j'étais pour rédiger un document au sujet de l'identité du laïc clarétain, étant un religieux et non pas un laïc. La question ne m'a pas trop dérangé, car les laïcs et les religieux nous avons en commun ce qui est le plus essentiel : être des chrétiens fidèles, il existe aussi une grande syntonie et une coïncidence dans ce que nous avons de clarétains les laïcs et les religieux. D'autre part, le Mouvement n'ayant pas encore des personnes capables de réaliser ce genre de travail, s'imposait une suppléance transitoire, et seulement pour mettre en marche le processus de l'élaboration du Recueil des Idées Fondamentales.
Au début du mon travail, comme premier pas, j'ai posé aux laïcs clarétains la question : Que dis-tu de toi-même en tant que Laïc Clarétain? . Cette question, je l'ai posée lors des rencontres que j'ai eues avec différents groupes de Laïcs Clarétains et aussi par écrit. En effet, j'ai envoyé une lettre aux groupes, en leur demandant que chacun de ses membres me disse qu'est ce que c'était pour lui ou pour elle être Laïc Clarétain. J'ai reçu seulement 65 réponses, mais à travers celles-ci j'ai pu entendre l'opinion si précieuse de ce qu'ils étaient en train de vivre, ce que moi-même je voulais systématiser et décrire; Ils le vivaient avant même que ce soit exprimé et pris dans les lignes d'un Statut ou Recueil des Idées Fondamentales.

1.2 Les sources

[52] Annales (1980) p. 608

Outre ces 65 lettres et les opinions recueillies personnellement auprès des groupes, j'ai consulté des nombreuses sources ecclésiales et clarétaines que se retrouvaient aux premières pages du brouillon que j'ai rédigé.
Indubitablement, la source principale était celle du Concile Vatican II. Une fois que le groupe d'Italie eut lu le brouillon du Recueil des Idées Fondamentales, sa directrice m'a dit : « nous nous sommes demandés qu'est –ce que vous auriez fait si le Concile Vatican II n'avait pas eu lieu ». Sans doute j'aurais procédé autrement, dans la ligne de l'ecclésiologie hiérarchique où le laïc n'avait d'autre obligation que d'obéir leurs pasteurs et leur vouer du respect, tel que l'avaient déclaré Léon XIII et Pie X. Mais fort heureusement il y a eu Vatican II qui changea radicalement la position de l'Église à l'égard des laïcs, du moins au niveau des déclarations et documents.
Concrètement, j'ai prêté une attention toute particulière sur ce que le Vatican affirme dans LG 14 et 30-42; AA en entier; Ag 15, 17,21 et 41. J'ai également consulté EN 8, 35, 70, 73, Medellin 123-130 et Puebla 777-846. J'ai également étudié les Statuts que 6 groupes d'Associés Clarétains avaient déjà.
Avec tout ça en vue, j'ai émis l'hypothèse d'un Recueil des Idées Fondamentales divisé en trois parties : Vocation, Formation et Organisation. Quant à la première partie, elle se diviserait en trois : vocation, mission et spiritualité du Laïc Clarétain. J'ai développé ce schéma au long de 60 numéros. Dans une note initiale, j'y indiquais ce qui suit : ce « Recueil des Idées Fondamentales s'adresse foncièrement aux Laïcs Clarétains faisant partie d'un groupe, même si c'est évident qu'il n'est pas indispensable d'appartenir à un groupe pour être laïc clarétain ».[53]

1.3 La participation de las base

Le brouillon fut envoyé à tous les groupes afin d'être étudié et y apporter leurs réactions. Avec ce brouillon, on avait envoyé les suggestions pour réaliser ce travail. Dans les dites suggestions, on apportait un éclairage sur l'objectif et les étapes de celui-ci.
En ce qui concerne l'objectif, on affirmait : « Le principal objectif est celui d'élaborer le Recueil des Idées Fondamentales ou Statut où il est décrit l'identité, la mission et la spiritualité du Laïc Clarétain. Ce statut doit devenir un large cadre ouvert où les multiples formes que les Laïcs Clarétains puissent adapter y trouvent leur place. »
Avec cet objectif, on pointait d'autres de grande importance tels :

- Faire du processus d'élaboration du Recueil des Idées Fondamentales un moment fort de formation chrétienne destinée aux laïcs clarétains;
- Intéresser plus de personnes à ce mouvement et
- Détecter des leaders afin de l'organiser et le diriger[54]

Quant aux périodes de travail, on proposait une étape au niveau des groupes ou local et une autre au niveau de zone avant d'en venir à l'Assemblée Générale. L'étape locale allait se dérouler au cours de l'année 1982. Au cours de celle-ci chaque groupe devrait étudier le brouillon du recueil des Idées Fondamentales et l'on apporterait leurs observations et apports. Après on en arriverait aux rencontres par zones au cours des quelles on étudierait les apports de tous les groupes de la zone, et l'on ferait une seule proposition afin de l'apporter à l'Assemblée Générale.
Dans une information publiée au n. 9 du bulletin « Seglares Claretianos » (Laïcs Clarétains) on dit : « Au cours de l'année 1982 tous les groupes de Laïcs Clarétains, prenant comme fil conducteur le « le Recueil des Idées Fondamentales du Laïc Clarétain », ont a étudié la vocation

[53] Livre d'Idées Fondamentales du Laïc Clarétain. Projet d'élaboration. Rome 1982. P. 12
[54] Livre d'Idées…p.6

et la mission du Laïc Clarétain dans l'Église de notre temps. Les groupes ont donné leurs apports lors des trois rencontres de zone célébrées à Madrid (décembre 82), Cordoba – Argentine (février 83) et Mercedes – Colombie (février 83). Le bilan de ces trois assemblées de zone a été très positif, surtout en ce qui concerne la clarification d'idées au sujet l'identité et la mission du laïc clarétain, partage de vie, connaissance et encouragement mutuel entre les représentants des différents pays ».[55]

L'Assemblée de la zone « A » (Europe) a eu lieu au Collège Supérieur Jaime del Amo (Madrid) du 26 au 30 décembre, 1982. Y ont participé les groupes de Navarre, Ciudad Réal, Léon, Asturies, Séville, Saragosse, et Madrid. À la dernière minute aucun représentant de l'Italie n'a pas pu y participer. On a eu trois conférences préparées par les groupes de Laïcs Clarétains. C'est ainsi que le groupe de Séville a présenté le thème : « Identité du groupe de Laïcs Clarétains ». Celui de Madrid (Anciens Élèves) a développé le thème : "Mission du groupe de Laïcs Clarétains », et celui de Saragosse « le groupe de Laïcs Clarétains ». Les conférences ont aidé à préparer les apports au Recueil des Idées Fondamentales du Laïc Clarétain.[56].

Lors de cette Rencontre on a érige l'Équipe Coordinatrice nationale d'Espagne avec la désignation d'un représentant pour chacun des groupes.

« L'Assemblée de la zone C a eu lieu à Villa Allende (Cordoba – Argentine) du 14 au 19 février, 1983. À celle-ci furent convoqués les représentants des groupes de l'Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Pérou, et Uruguay. La préparation et la coordination de l'Assemblée furent très efficaces grâce au travail du P. Andrés Berasain comptant avec la collaboration du P. José Agustin Cabré ». « Ont assisté à la Rencontre 38 délégués de groupe et 12 accompagnateurs religieux : De l'Argentine 12 laïcs et 5 accompagnateurs; du Chili 22 laïcs et 3 accompagnateurs; du Brésil 2 laïcs et 1 accompagnateur; du Paraguay 1 laïc; de l'Uruguay 1 laïc et 2 accompagnateurs; de Rome le responsable du Secrétariat pour les Laïcs Clarétains . »

« Au cours de la journée du 15, le P. Antonio a présente lors de trois causeries ce qu'est un recueil des Idées Fondamentales, comment a été rédigé le « recueil des Idées Fondamentales du Laïc Clarétain » et les bases doctrinales de celui-ci. Ce fut un exposé, très profitable, puisque l'on a éclairci un grand nombre de questions. On a consacré toute la matinée du 16 à l'étude personnelle des apports au recueil des Idées Fondamentales préalablement envoyés par les groupes. Au cours de l'après-midi, l'étude s'est poursuivie en groupe. Le 17 et le 18 on les a consacrés à l'élaboration des propositions du recueil des Idées Fondamentales. L'Assemblée a pris fin avec une excursion à la chaîne de montagnes de Cordoba, le matin du 19 »[57]

« L'Assemblée de la zone B a eu lieu à la maison de retraite de Las Mercedes (Sasaima – Colombie). Ont participé à la Rencontre 22 laïcs et 10 accompagnateurs religieux, et le responsable du Secrétariat Général pour les Laïcs Clarétains. Les 21 et 22 on les a dédiés à étudier la réalité des laïcs clarétains dans chaque pays et le 22 la réalité des laïcs clarétains, également dans chaque pays... Au cours du 23, le P. Antonio Vidales a présenté les bases doctrinales du document de travail « Recueil des Idées Fondamentales du Laïc Clarétain ». Il a, aussi, parlé de la place du Laïc Clarétain au sein de la famille Clarétaine. Les 24 et 25 on les a consacrés à l'étude du Recueil des Idées Fondamentales et à l'élaboration des apports à celui-ci »[58]

[55] Seglares Claretianos, mai 1983,p.1
[56] Seglares Claretianos, mars, 1983, p. 1 – 4.
[57] Seglares Claretianos, mai 1983, p.4
[58] Seglares Claretianos, mai 1983, p.3

Avec les apports des trois Assemblées de zone devant moi, j'ai révisé le brouillon du Recueil des Idées Fondamentales afin de le distribuer à nouveau aux groupes pour qu'ils puissent l'étudier et apportent leurs propositions de changements et de modifications lors de l'Assemblée Générale convoquée pour le mois de juillet, 1983.
Comme je l'ai signalé lors des mots de bienvenue à cette I Assemblée Générale, ce processus d'élaboration du recueil des Idées Fondamentales a été « très positif en ce qui concerne le mouvement du laïcat clarétain dans le monde. Grand nombre de laïcs clarétains ont approfondi dans la connaissance et dans le vécu de leur vocation et se sont sentis plus étroitement en communion avec Claret et avec la Famille Clarétaine. . Le processus a permis la création de nouveaux groupes et a porté d'autres groupes déjà en sur place à se reconnaître en tant que clarétains »[59]

2. L'Assemblée Générale constituante

2.1 Convocation

Au moment de dire les mots de bienvenue, j'ai justifié le fait qu'étant prêtre et religieux, je devais convoquer une assemblée de laïcs : « Ça me revient de vous souhaiter la bienvenue à ce II Congrès Mondial de Laïcs Clarétains, parce- que, même si cela peut paraître bizarre, étant donné ma condition cléricale, j'ai dû le convoquer. Il s'agit d'une action de remplacement à un moment où les laïcs Clarétains n'ont pas encore le minimum d'organisation, si nécessaire, au niveau mondial ».[60]
Dans la convocation, on lisait : « L'objectif principal de ce congrès sera celui d'élaborer le Recueil des Idées Fondamentales du Mouvement des Laïcs Clarétains ainsi que l'organisation de celui-ci à niveau mondial. À ce Congrès y assistera un représentant de chacun des groupes locaux de laïcs clarétains, et, au moins, 1 accompagnateur religieux de chacune de provinces des Missionnaires Clarétains »[61]
La I Assemblée Générale du Mouvement de Laïcs Clarétains a eu lieu à Villa de Leyva (Boyaca –Colombie) du 3 au 10 juillet, 1983. Concernant sa préparation et organisation, les PP. Alberto Rodriguez, Leoncio Morales et Pedro D'Achiardi de la province clarétaine de la Colombie Orientale- Équateur, ont collaboré d'une façon très généreuse et avec succès.

2.2 Les participants

a) Laïcs

Tenant compte, sans trop de rigueur, des critères signalés plus haut, les groupes mentionnés à continuation ont envoyé leurs représentants à l'Assemblée :

1. La communauté d'Anciens Élèves du Collège Claret de Madrid (Espagne) a envoyé Fernando Lopez Tapia et Miguel Sanjurjo
2. Du groupe d'Oviedo (Espagne) sont venus Maria Victoria Fernandez, Liluca Gonzalez et Luisa Maria Alvarez.
3. Représentant les laïcs clarétains de la mission de Léon a Juanjuy (Pérou) a participé Agustin Villamor.

[59] II Congrès Mondial de laïcs clarétains. Rome 1983, p.10
[60] II Congrès. P.9
[61] II Congrès. P.1

4. Représentant le groupe d'adultes de Séville ce fut Lolita Paz Castellanos et celui des jeunes ce fut Manuel Carballo.
5. Du groupe de Saragosse (Espagne) a participé Yolanda Ibañez.
6. Le groupe de Phœnix (États – Unis) a été représenté par le couple Ernesto Quiroz et Monica de Quiroz.
7. Du groupe de la ville de Panama a participé Mme Corina de Léon.
8. Pour les Laïcs Clarétains de Quibdo (Colombie) a assisté Justa Victoria Sanchez,
9. Du groupe missionnaire de Choco (Colombie) a participé Carmen Rosa Moreno.
10. De Medellin (Colombie) a assisté Beatriz Gomez
11. De Granada (Antioquia - Colombie) y ont participé Blanca Hernandez représentant le groupe d'adultes et Gloria Salazar celui des jeunes
12. Le groupe de Sincelejo (Colombie) a envoyé Manuel José Ramirez
13. De CLAS et autres groupes de Bogota (Colombie) ont participé : Crisanto Velandia, Lucy Herrera, Amanda Quiñonez, Henry Ospina et Martha Lucia Gutierrez et Amparo Pinzon.
14. Le groupe de Girardot (Colombie) a été présent à travers Maribel Uribe
15. De Neiva (Colombie) a participé Mery de Montenegro
16. De Guayaquil (Équateur) sont venus Roberto Navarro et Nancy Franco
17. Du groupe de Barquisimeto (Venezuela) ont participé Ana Maria de Paglia et Carlos Bonilla.
18. Le groupe de Curico (Chili) a envoyé en tant que représentant Sergio Viera.
19. De Chascomus (Argentine) a participé Alberto Bellingeri.
20. Le groupe de São Paolo (Brésil) a été présent avec Irene Martins et Anisia de Paulo Figueiredo.
21. Le groupe de Léon (Mexique) a été représenté par sa coordinatrice Ofelia Elizondo
22. De Sacaca (Nord de Potosi – Bolivie) même si en soi il n'existait pas de groupe, a participé la volontaire française Marie Jeanne Merle.

Certains de ces groupes, à vrai dire, n'étaient pas constitués, d'autres y participaient pour éclaircir sa position afin de faire son entrée ou pas dans le Mouvement de Laïcs Clarétains tenant compte de la nouvelle orientation que celui-ci allait prendre. Par des motifs différents, ils n'ont pas accepté la nouvelle orientation du Mouvement, les groupes de Léon (Mexique) et CLAS (Bogota) et se sont retirés de celui-ci une fois finie l'Assemblée

Dix-sept groupes venaient de l'Amérique Latine (8 d'entre eux de la Colombie), quatre d 'Europe et un des États-Unis. Cette distribution de la participation, ça s'explique facilement puisque l'Assemblée avait lieu en Colombie. D'autre part, Amérique Latine était alors le Continent qui comptait avec un plus grand nombre de groupes.

Dès 37 laïcs qui ont participé à l'assemblée, aujourd'hui 18 ans après, seulement environs 15 continuent à avoir un lien avec le Mouvement de Laïcs Clarétains. Il faut tenir compte que, de fait, la plupart des groupes se trouvaient en processus de formation et leurs représentants se trouvaient encore en discernement. Pour ne pas nous alarmer, il me vient à l'esprit que si nous avions devant nous la photo d'un groupe de novices clarétains d'il y a 20 ans, certainement que l'indice de persévérance ne serait-il pas très élevé. Un des participants, Alberto Bellingeri, est déjà mort.

b) Accompagnateurs religieux

Les accompagnateurs religieux qui ont participé à cette assemblée sont au nombre de 20 : José Maria Pita (Madrid), Eloy Valbuena (Léon –Espagne), Manuel Rodriguez (Oviedo – Espagne)Landelino Franco (Séville – Espagne) Jacinto Simon (Saragosse – Espagne) José Sentre (Panama), Gonzalo de la Torre (Choco – Colombie), Horacio Hurtado (Medellin – Colombie), Leoncio Morales, Enrique Herrera,Alberto Rodriguez et Pedro D'Achiardi (Bogota – Colombie), Alfonso Prieto (Neiva – Colombie) Javier Jara (Talagante – Chili), Angel Nuñez (Lima – Pérou), Andrés Berasain (Buenos Aires – Argentine), José Maria Gil (Rio de Janeiro – Brésil), Edilberto Alzate (Montevideo – Uruguay), Helmo Cesar Faccioli (Curitiba – Brésil) et Antonio Vidales , responsable du Secrétariat Général pour les Laïcs Clarétains.
La plupart d'entre eux continuent d'appuyer encore le Mouvement de Laïcs Clarétains. Deux ont laissé la Congrégation et deux sont morts (les PP. Andrés Berasain et Enrique Herrera).

2.3 Déroulement de l'Assemblée

Le matin du dimanche 3 juillet les participants nous nous sommes réuni à la maison provinciale des Missionnaires Clarétains de Bogota pour sortir au mi-matin en autobus direction La Mana, à quelques Kilomètres de Bogota., où se trouve une communauté de Missionnaires Clarétains et le groupe CLAS y avait son siège. Ici on nous a offert un succulent déjeuner. De La Mana, on a continue le voyage jusqu'à Villa de Leyva située à environs 190 Kms de Bogota, au département de Boyaca. Cette petite et belle ville coloniale fut le berceau où est né le Mouvement de Laïcs Clarétains. L'Assemblée a eu lieu à la maison de retraite des Carmélites. Pour décrire son déroulement, je vais prendre quelques paragraphes de la chronique de la rencontre écrite par Yolanda Ibañez[62].
« Aux dernières heures du 3 juillet, nous arrivions tous les congressistes à Villa de Leyva. Cet après-midi là nous n'avons eu que l'Eucharistie et par la suite le dîner, étant donné l'heure avancée de la journée et la fatigue du voyage. (Plusieurs personnes portaient 45 heures sans dormir).

Session d'ouverture et vision de la réalité

Le lundi 4 nous avons eu la session d'ouverture, réalisée par le P. Vidales. Il nous y a signalé trois motifs prioritaires qui nous avaient réunis :
1)Partager notre expérience du charisme et expliciter cette communion qui nous unie.
2)Réaliser un travail que nous ne commençons pas maintenant. Il s'agit plutôt de finir ce que nous travaillons depuis longtemps : la correction et l'approbation définitive du Recueil des Idées Fondamentales et de l'Organisation des Laïcs Clarétains.
3) Grandir personnellement et en tant que groupe; ces journées-ci doivent nous aider à grandir dans notre vocation afin de stimuler notre évangélisation selon le style de Claret »
« Afin de nous mettre dans l'ambiance et prendre des positions, tout le lundi et le matin du mardi, nous avons eu une série de conférences au tour du thème « Approche de la réalité mondiale et continentale », et dont les animateurs furent les PP. Luis Carlos Bernal et Pacho de Roux de la Compagnie de Jésus ».

Élaboration du Recueil des Idées Fondamentales

[62] IICongrès p. 24-28

Le mardi 5, après – midi nous sommes entrés pleinement dans le travail d'élaboration du Recueil des Idées Fondamentales. Pour ce travail, nous nous sommes divisés en 9 groupes de 7 personnes environs. Concernant la formation de ces groupes, on a essayé qu'ils soient le plus hétérogènes possible, ne faisant pas coïncider, à la mesure du possible, deux personnes du même pays, et faisant en sorte que ces groupes soient des groupes équilibrés en ce qui concerne hommes – femmes – âges, etc.
Le matin du mercredi 6, nous avons poursuivi le travail de groupe et au cours de l'après-midi nous avons eu la première plénière d'une durée de plus de quatre heures. Ce fut une tâche laborieuse pour tous. Pedro D'Achiardi qui agissait en tant que modérateur essayait d'alléger le plus possible la plénière; mais, malgré tout on n'a pas pu finir.
Les alternatives présentées par les différents groupes étaient nombreuses et c'était difficile arriver à un accord afin de réaliser la votation. Cependant, à la dernière heure de l'après-midi la première partie du Recueil des Idées Fondamentales fut approuvée ».
Il faut constater que les accompagnateurs religieux participaient sans limites lors des réunions de groupe, mais non pas dans les sessions plénières auxquelles ils n'avaient pas droit de vote ni de voix, à l'exception des PP. Gonzalo de la Torre et Antonio Vidales, qui pouvaient intervenir seulement au moment où un laïc leur demandait un éclaircissement.
« Le jeudi 7 on a travaillé en trois blocs les 3 partis qui restaient du Recueil des Idées Fondamentales. Le travail fut pénible, mais intéressant. On n'a pas pu, non plus le réaliser dans le temps prévu et il a fallu élargir le travail en groupe n'ayant pas pu réaliser la plénière ». Elle a eu lieu le jour suivant. « Également elle a été difficile et l'on n'a pas pu la finir le matin, restant en suspens la partie concernant l'organisation qui a été travaillée à la première heure de l'après-midi. À 4h.08 p.m. du 8 juillet était approuvé le premier Recueil des Idées Fondamentales ainsi que l'Organisation des Laïcs Clarétains. Cette approbation a été reçue par tous les assistant par une forte ovation et une grande joie ».
La partie ayant comme titre « Formation du Laïc Clarétain » on l'a sorti du texte du Recueil des Idées Fondamentales tout en le laissant, afin d'être élaboré à part, en tant que plan de formation.
L'après-midi du 8 et le matin du 9 on a étudié le thème de la place ecclésiale du Mouvement. On a commencé le travail avec une causerie du P. Antonio Vidales sur la possible mise en place du Mouvement dans les différentes formes d'association de laïcs reconnues par le Code de Droit Canonique et celles qui existent de fait, en dehors de ces encadrements juridiques.

Accords concernant l'organisation
L'après – midi du 9 l'Assemblée a approuvé plusieurs points concernant l'organisation. En voici quelques-uns :

1)Le Conseil Mondial du Mouvement de Laïcs Clarétains sera composé des membres du comité exécutif, choisis par le congrès (l'Assemblée) et d'un représentant de chacune des zones, choisis par les groupes des zones respectives.
2)Le Comité Exécutif est composé de trois membres, et se repartiront entre eux les différents services et les différentes responsabilités.
3)Proposer au P. Général la nomination du P. Antonio Vidales à la charge d'accompagnateur religieux mondial pour les quatre prochaines années.
4)Le Comité Exécutif prend la responsabilité de la publication de la revue des Laïcs Clarétains.
5)On établit un quota annuel de $20 US.
6)Le prochain Congrès Mondial de Laïcs Clarétains aura lieu en 1987.

Élection du premier Conseil Général du Mouvement

Le samedi 9, après-midi – on lit dans la chronique du congrès – « on a procédé à la votation. Dans l'esprit de tous on pensait que cette votation constituerait un premier tour d'orientation, mais quelle n'a pas été la surprise quand lors du premier tour sont sortis aisément du point de vue votes les trois personnes, l'emportant par majorité absolue : Irène Martins du Brésil, Yolande Ibañez et Fernando Lopez d'Espagne. Une fois félicités les élus, on a célébré l'Eucharistie d'action de grâces ».

Le dimanche 10 on a complété la composition du Conseil avec l'élection des représentants au Conseil faite par zones. « Les représentants de la zone du Cône Sud de l'Amérique Latine ont choisi Sergio Viera (Chili), et ceux de la zone Nord et les Caraïbes Ana Maria de Paglia (Venezuela) »

Il est resté en suspens l'élection des représentants de la zone de l'Amérique du Nord et de l'Europe, événement qu'on n'a jamais pu réaliser, dans le premier cas, à cause de la rareté de groupes existants à la zone et dans le deuxième parce que déjà au Conseil on y trouvait deux personnes d'Europe choisies par l'Assemblée.

Une caractéristique spéciale du Mouvement, c'est qu'il n'a pas de Président. La présidence ou la coordination est collégiale et elle est composée de trois personnes qui, d'après leurs aptitudes et leur disponibilité en temps, ils se distribuent les services à rendre concernant le Conseil. C'est une anomalie dans les associations ecclésiales, et à laquelle le Conseil Pontifical pour les Laïcs n'a eu aucun inconvénient comme nous le craignions, au moment d'approuver le Recueil des Idées Fondamentales.

Les messages de l'Assemblée

L'Assemblée a adressé deux messages[63], l'un aux Laïcs Clarétains et l'autre à la Famille Clarétaine. Le premier entre autres choses disait :

- « Nous voulons vous exprimer notre union affective, en pensée, et dans l'engagement, afin de resserrer ainsi davantage nos liens de communion.
- Nous avons fourni l'effort pour recueillir et respecter toutes vos ambitions et engagements et les concrétiser dans le « Recueil des Idées Fondamentales du Laïc Clarétain », avec lequel nous essayons de confronter, du moins en tant que point de départ, tout ce qui constitue le monde d'aujourd'hui, avec sa réalité et ses exigences qui pour nous deviennent des défis.
- Nous croyons, car telle a été déjà notre expérience, qu'il n'y aura aucune sorte d'opposition entre le vécu des tous les groupes de Laïcs Clarétains et ce Recueil des Idées Fondamentales, qui, répétons-le, n'est que l'ordonnance, l'explicitation et la rédaction de ces valeurs permanentes vécus d'une façon explicite ou implicite pour tous.
- À chacun de nos groupes lui correspond adapter le Recueil des Idées Fondamentales à son propre milieu, à ses propres circonstances d'espace et de temps, de culture, d'options et occupations, de vocations laïques concrètes.

Le deuxième message, adressé à la Famille Clarétaine, affirme entre autres choses :

[63] II Congrès pp.38-41

- Nous voulons partager la joie vécue par notre Mouvement à ces moments-ci; nous avons découvert notre identité de groupe, exprimé dans le Recueil des Idées Fondamentales.
- « Nous sommes parvenus à une certaine maturité et nous voulons remercier la Congrégation des Missionnaires Clarétains l'aide qu'elle nous a fournie surtout depuis le dernier Chapitre Général(1979), tout en mettant sur pied un Secrétariat Général à notre service. Nous reconnaissons que le P. Antonio Vidales a été le promoteur et l'animateur infatigable, qui, en tout moment, par son appui et initiative nous a accompagné »
- L'espérance nous habite de resserrer plus fortement notre fraternité par des gestes concrets de rapprochement, de collaboration mutuelle et, que Dieu le veuille aussi, la mise en pratique de projets communs d'Évangélisation vécus ensemble ».

Évaluation de l'Assemblée

L'évaluation finale de l'Assemblée a présenté des appréciations très positives[64]. Concernant le but principal de celle-ci, l'élaboration du Recueil des Idées Fondamentales, on dit ceci :

- À ce qu'il semble, tous furent d'avis que « l'initiative à l'effet qu'un clarétain ait rédigé préalablement un brouillon du Recueil des Idées Fondamentales qui servirait de document de base du travail lors de tout le processus » était très juste.
- Tous, à l'exception d'un seul, jugèrent « bien « ou « très bien » « l'étude du Recueil des Idées Fondamentales pendant plus d'un an par les groupes et les régions »
- À la question , « Le Recueil des Idées fondamentales, tel qu'apparaît, te plait-il? », tous sauf un affirment « beaucoup » ou « énormément ».
- À la fin, tous à l'unanimité affirment que « ça valait la peine d'avoir ce Congrès ».

3. Évolution du Laï cat clarétain

Je vais conclure ce chapitre par un tableau qui reflète d'une façon sommaire l'évolution réalisée par le laïcat clarétain depuis ses origines jusqu'à la constitution du Mouvement de Laïcs Clarétains en 1983.

Étapes et Dénomination	Relation avec la Congrégation	Buts principaux
1846 – 1870 Au cours de la vie du P. Claret Chaque groupe avait son nom	Autonomie de chacun des groupes Le P. Claret avait le projet de former une armée d' évangélisateurs intégrée par les Missionnaires du Cœur de Marie, les Clercs Séculiers et les laïcs, mais	La propre sanctification Prière, culte. Apostolat, à travers la presse, la catéchèse et autres activités

[64] IICongrès pp. 44-53

		tout en respectant le caractère et l'autonomie de chacun des branches	
1870 –1938 BIENFAITEURS		Amitié avec les Missionnaires. Certaine dépendance de la Congrégation en ce qui les concerne	Aider matériellement à la Congrégation. Exercer influences en sa faveur
1938 – 1970 COLLABORATEURS CLARÉTAINS Association, qui constituait Une œuvre propre de la Congrégation,		Ils coopèrent avec la Congrégation, tout en dépendant d'elle; c'est une œuvre propre selon le style d'un tiers ordre. Les dirigeants de l'association ce sont les religieux.	La propre sanctification. L'aide à la Congrégation dans l'apostolat de la publicité, la diffusion des choses de la Congrégation, et l'aide financière pour les séminaires, les missions et la construction du temple au Cœur de Marie à Rome.
1970 – 1979 ASSOCIÉS CLARÉTAINS Association. Œuvre propre.		Dépendance. Pareil à l'étape précédente on ne leur reconnaît pas de charisme et de mission propres, on disait qu'ils le recevaient de la Congrégation. Ils sont considérés comme étant la branche séculière de la Congrégation.	La propre sanctification. Quelques uns regardent la vie religieuse comme un modèle à suivre. Coopérer avec la Congrégation, et sous ses ordres dans les œuvres d 'évangélisation.
1979- 2001… LAÏCS CLARÉTAINS Association privée De fidèles		Autonomie et fraternité. On leur reconnaît un charisme et mission propres. Ils ne constituent pas une branche de la Congrégation, mais de la Famille Clarétaine	Suivre Jésus en tant que laïcs et s'engager à la cause de leur vie : le Royaume de Dieu. L'évangélisation avec d'autres branches de la famille clarétaine ou indépendamment d'elles.

VII DÉVELOPEMMENT DU MOUVEMENT ENTRE 1983 –1987

La période entre la première et la deuxième assemblée du Mouvement

Aussi bien la préparation de la rencontre de Villa de Leyva que sa célébration, nous la désignons toujours comme étant le « II Congrès du Mouvement de Laïcs Clarétains », le considérant comme faisant suite au I Congrès d'Associés Clarétains célébré en 1979. C'est également le titre du feuillet où l'on retrouve les chroniques et les travaux de cette réunion-là.
À mesure qu'on prenait conscience du saut qualitatif que supposait la rencontre de Villa de Leyva dans l'histoire du laïcat clarétain, cet événement, on l'a pris comme étant le point de départ

d'une nouvelle étape et à partir de ce moment-là on a commencé à l'appeler, au lieu du II Congrès, I Assemblée du Mouvement des laïcs Clarétains.
La deuxième Assemblée avait lieu quatre ans plus tard à la ville de Florencio Varela (Buenos Aires, Argentine). Au cours de ces quatre années, ayant comme guide et critère le Recueil des Idées Fondamentales, les groupes de Laïcs Clarétains déjà existants ont clarifié leurs positions et des nouveaux groupes sont nés.
Trois thèmes prédominent, lors des ces quatre années : la consolidation et la promotion des groupes de laïcs clarétains, le perfectionnement du Recueil des Idées Fondamentales et l'élection de la forme associative la plus adéquate concernant le Mouvement. Pour les mettre de l'avant, le Mouvement pouvait compter, déjà, sur une organisation et des instances directives propres.

1.1.Évolution des groupes de Laï cs Clarétains

Au moment d célébrer, en 1979, le Congrès des Associés Clarétains à Rio de Janeiro, on comptait environs 20 groupes d'Associés avec à peu près 560 personnes. Certains groupes, comme celui de Vienne (Autriche) n'a pas embarqué dans le processus de transformation commencé par le laïcat clarétain en 1979 et il s'est retiré dès le début.
Entre les années 1980- 1983, au cours du processus de la constitution du Mouvement de Laïcs Clarétains, on a créé environs 30 nouveaux groupes. D'après le Mémoire présenté lors de la II Assemblée Générale, en 1983 y avaient 52 groupes par un total de 1.293 personnes. Il s'agit des groupes que nous allons nommer à continuation(Entre parenthèse, on indique le nombre de membres de chaque groupe).

a) Groupes de Laï cs Clarétains en juillet, 1983

1 En Argentine il y avait 7 groupes : Buenos Aires (25), Chascomus (20),Rosario (30) Cordoba Villa Claret (16) Cordoba Semcla (15), Iruya (4) et Humahuaca (3).
2 En Bolivie en juin, 1983 on a créé le groupe de Cochabamba (8).
3 Au Brésil il y avait un groupe comprenant 30 personnes disperses dans plusieurs peuplades.
4 En Colombie il y avait 10 groupes : CLAS adultes (79) et CLAS jeunes (18). Les deux se sont retirés à la fin de la I Assemblée Générale; Bogota Voto Nacional (25), Bogota Epigenes (11), Neiva (25), Girardot (25), Granada adultes (60)), Granada jeunes (30),Bosa (12) Itagui (12), Choco (9)
5 Au Costa Rica il y avait deux groupes :le groupe Claret (8) d' Heredia et celui de Mercedes d'Heredia (16). Ce dernier a été dissout avant la II Assemblée Générale.
6 À la Havane (Cuba) on a formé un groupe en 1983, qui comptait 15 membres.
7 Trois groupes existaient au Chili : Santiago (25), Curico (14) et Talca (13)
8 À Guayaquil (Équateur) on retrouvait quatre groupes : deux à la paroisse de l'Esprit Saint : adultes (75) et jeunes (25), et deux autres à celle du Christ de la Consolation : adultes (130) et jeunes (31). Trois ans plus tard il ne restait qu'un sel groupe à Guayaquil, à la paroisse de l'Esprit Saint, avec 148 personnes.
9 En Espagne y avait 6 groupes : celui de Saragosse (30) avec une projection missionnaire très forte vers l'Amérique Latine, celui de Leon avec ses trois membres à la mission de Juanjuy (Pérou), celui de Madrid (120) dont les membres étaient membres de l'Association des Anciens Élèves du Collège Claret, celui d'Oviedo (15) et deux à Séville : un d'adultes (19) et un autre de jeunes (40).

Celui de Leon et celui de jeunes de Séville se sont retirés avant l'Assemblée de 1987 avec des personnes habitant d'autres endroits.

10 En Italie, il y avait un groupe (40) ayant son siège à Rome, mais on retrouvait des personnes qui habitaient d'autres endroits
11 Le groupe du Mexique (68) s'est retiré à la fin de l'assemblée de Villa de Leyva.
12 Lors de cette période on a commencé le premier groupe du continent africain à Owerri (Nigeria).
13 Le débutant groupe de Panama a envoyé son représentant à l'Assemblé et il a disparu peu de temps après.
14 Aussi le groupe de Lisbonne (12) s'est retiré au moment de la constitution du Mouvement. Ils ont préféré continuer d'être des associées.
15 À Puerto Rico, on a créé le groupe d Bayamon (17)
16 À Montevideo (Uruguay) il y avait deux groupes : Cœur de Marie (14) et Fatima (12), qu'ils ont disparu lors de la période de quatre ans, tout en naissant en même temps le groupe P, Cardona.
17 Aux USA il y avait trois groupes, à Chicago, Los Angeles (7) et Phœnix, seulement ce dernier a envoyé ses représentants à la I Assemblée.
18 En fin, au Venezuela, on a créé les groupes de Barquisimeto (20), Maracaibo (7), Mérida (25), San Félix (12) et Valencia (15).

b) Groupes de Laï cs Clarétains en juillet, 1987.

Au cours des quatre années écoulées entre la Ière et la IIième Assemblée du Mouvement, se sont retirés 20 groupes : ceux d'Iruya et Humahuaca (Argentine); les deux de CLAS, Epigenes, Girardot, Granada – jeunes, Bosa, et Itagui en Colombie; celui de Mercedes d'Heredia (Costa Rica);. Trois de Guayaquil (Équateur), ne restant qu'un seul en cette ville; celui de Leon – Juanjuy (Pérou), ceux du Mexique, Panama, et Portugal et les deux de Montevideo (Uruguay) : celui du Cœur de Marie et celui de Fatima. En Espagne a disparu le groupe de jeunes de Séville.
À cette même période, on a créé 49 nouveaux groupes. À la date de la II Assemblée (1987) les groupes étaient déjà au nombre de 81 dont 19 étaient en formation ou en discernement. Quant au nombre de personnes le Mouvement a passé de 1.293 à 1.750, dont 150 se trouvaient en période de formation.
Nous allons maintenant donner la liste des groupes constitués lors de la période 1983-1987. Le sigle EF qui se trouve entre parenthèse veut dire qu'il s'agit d'un groupe en formation.

1. En Argentine, les groupes CIES (9)(Buenos Aires), Bahia Blanca (11) et Tucuman (9).
2. Au Brésil, à cause du démembrement de l'ancien groupe unique et à cause de la création d'autres nouveaux, en 1987 on retrouvait neuf groupes : deux à Sao Paolo (13), Diamantina (9)Contagem (10) Rio Grande do Rio Grande Do Sul Curitiba (30)Catasguases (7) et Piraçicaba (3)
3. En Colombie, on a créé 14 nouveaux groupes : Choco (Medio Atrato,11), Choco – Quibdo (11 EF), Choco – Indigène (7 EF), Choco – Bagado (23 EF),Cartagena (8), Sincelejo (6), Barranquilla (11), Cali (Collège Claret, 8), Cali (Barrio Colon,12), Cali (Nueva Floresta, 12), Cali (Cerrito, 12), Valle del Cauca (10), Comuneros II (16 EF) .
4. Au Chili, sont nés quatre nouveau groupes :Antofagasta (EF), Linares (EF), Temuco (EF,27) et Santa Rosa de Chena (EF).

5. En Espagne, on a formé un deuxième groupe à Oviedo (12), un autre à Madrid (Santo Angel,5), deux à Barcelone : L'Horeb (7) et Ara Pacis (7), deux à Las Palmas de la Grande Canarie : un d'adultes (43) et un autre de jeunes (EF, 22) et celui d'Almendralejo (30).
6. À Karumathur, on a commencé le premier groupe du continent asiatique (EF).
7. En Italie apparaissent trois nouveaux groupes : Altamura (22), Palerme (7) et Catania (EF).
8. Au Portugal on a créé le groupe de Carvalhos (20).
9. À Montevideo (Uruguay) s'est formé le groupe appelé « Pedro Cardona »(9)
10. 10 Au Venezuela on a créé un nouveau groupe à Barquisimeto (EF 16)et ceux de Mérida (8), Caracas (10, EF) Trujillo (5), San Lazaro (19), Delta Amacura (3) et Turmero (6), les quatre EF.

1.2. La vie des zones et des régions

> Déjà lors de l'étape préalable à l'Assemblée de Villa de Leyva on a travaillé par régions en ce qui concerne l'élaboration du Recueil des Idées Fondamentales. En Amérique Latine existaient deux régions et une en Europe. « Le Recueil des Idées Fondamentales et l'Organisation » du Mouvement approuvés lors de l'Assemblée de Villa de Leyva faisaient la distinction entre plusieurs niveaux dans la structure du Mouvement, en affirmant « qu'il (le Mouvement) est organisé sur cinq niveaux de groupes, régional, national, de zone, et mondial. La région est intégrée de plusieurs groupes et peut-il comprendre une partie ou la totalité d'une nation ou plusieurs nations » (n.46), « Dans les pais où les groupes sont articulés en plusieurs régions, pourra y avoir un conseil national …» (50).

À dire vrai les zones ont été perçues comme étant moins importantes que les régions. Aussi bien celles-là que les Conseils Nationaux à peine ils sont arrivés à fonctionner. On a eu quelques réunions de zone. C'est ainsi qu'en 1985 on a célébré une Assemblée de la zone européenne dont existe une chronique au n. 16 de la revue Laïcs Clarétains. En 1986 on en a célébré une autre en Colombie de la zone Nord d'Amérique Latine. Ceci étant dit, les Statuts du Mouvement approuvés lors de la II Assemblée (1987) ont simplifié la structure en affirmant : « Le Mouvement de Laïcs Clarétains est organisé à trois niveaux : de groupe, régional et général ». de cette façon, la lettre des Statuts répondait mieux à la réalité des choses.

Celles qui vraiment ont pris de l'importance concernant l'animation du Mouvement, dès ses origines, ce sont les régions, créés immédiatement par le Conseil Général élu à Villa de Leyva. Très tôt on a commencé à organiser les Assemblées Régionales afin d'étudier des thèmes importants concernant l'animation du Mouvement dans la région. C'est ainsi qu'en juillet, 84 on a célébré la première Assemblée de la région du Chili, en août celle de l'Italie et celle de Leon – Aragon, en septembre celle du Brésil et en novembre celle de l'Argentine. L'année suivante (1985) on a célébré des Assemblés dans les régions restantes.

1.3. Service d'animation du premier Conseil Général

Le premier Conseil Général du Mouvement élu à Villa de Leyva comprenait un comité exécutif et deux représentants de zone. Le comité était formé de : Irène Martins du groupe de Sao Paolo (Brésil), Fernando Lopez Tapia du groupe des Anciens Élèves de Madrid (Espagne) et Yolanda Ibañez du groupe de Saragosse (Espagne), plus le P. Antonio Vidales en tant qu'accompagnateur religieux. Les délégués de zone étaient Ana Maria de Paglia (Barquisimeto Venezuela) concernant la zone Nord de l'Amérique Latine et Sergio Viera (Curico – Chili) concernant le

Cône Sud. On prévoyait la nomination pour l'avenir de représentants d'autres zones une fois celles-ci mises sur pied, réalité qui fort heureusement ne s'est jamais produite, car on aurait eu affaire à un Conseil excessivement nombreux et leurs réunions financièrement insoutenables.
Le Conseil a eu cinq réunions ordinaires lors des ses quatre années de gouvernement, sans compter une de plus, la première qui a été « sur les quatre roues ». En effet, nous l'avons eu, sous la direction de l'accompagnateur dans l'automobile prêtée par la Province de la Colombie orientale, et avec laquelle nous faisions le voyage de retour à Bogota depuis Villa de Leyva, les 6 membres du Conseil Général la même journée où l'assemblée avait pris fin.
Lors de cette réunion, le Comité Exécutif s'est distribué,comme suit les différents services : Yolanda fut responsable du Secrétariat Général, Irène du Secrétariat de Formation et Fernando celui des Finances.
À l'accompagnateur, on lui a confié la réalisation des nécessaires gestions concernant l'incorporation du Mouvement au Conseil Pontifical pour les Laïcs et concernant sa reconnaissance officielle de la part du Saint Siège.
On s'est mis également d'accord sur le fait que la revue « Laïcs Clarétains », publiée jusqu'alors à Rome par le Secrétariat pour les Laïcs Clarétains, soit dirigée et publiée par le Conseil du Mouvement à partir du premier numéro de 1984, qui serait le 10é. de la série.
La première réunion ordinaire du Conseil a eu lieu au monastère de San Bento de Rio de Janeiro, du 26 décembre, 1983 au 2 janvier, 1984[65]. Tout d'abord, comme nous allions le faire subséquemment aux réunions suivantes, nous avons partage amplement sur la situation des groupes de Laïcs Clarétains au niveau mondial. Par après nous avons étudié et approuvé le règlement de régime interne du Conseil afin que ses services deviennent plus **efficaces.**
Afin de dynamiser Le Mouvement et selon le côté d'organisation du Recueil des Idées Fondamentales, on a créé 10 régions suivantes : Aragon – Leon (Espagne), Bétique – Portugal, Castille (Espagne) – Italie,, Colombie Orientale – Colombie Occidentale, et Équateur, Venezuela et Antilles, Argentine et Uruguay, Chili et Brésil.
Concrétisant une décision de la réunion précédente on a accordé que la revue « Laïcs Clarétains » sera publiée à Saragosse. On a planifié les quatre numéros correspondant à l'année 1984.
Devant le grave déficit que le Mouvement éprouve, on s'est mis d'accord pour que le quota annuel par groupe passe de 20 à 40 $ US.
La deuxième réunion du Conseil a eu lieu à Rome. , profitant de la présence du Conseil au premier symposium de la Famille Clarétaine[66]. La réunion a eu lieu quelques jours avant le dit symposium, du 5 au 10 octobre,1984 et deux jours après cette Rencontre, le 28 et le 29.
L'Accompagnateur Spirituel a informé sur les démarches faites concernant l'adhésion au Conseil Pontifical pour les Laïcs, et, compte tenu des difficultés rencontrées, on se met d'accord pour laisser la II Assemblée Générale du Mouvement prendre la décision. On a approuvé le plan de formation, tout en soulignant que celui-ci n'a qu'un caractère indicatif, donc, il n'est pas obligatoire pour les groupes. Étant donné le nombre réduit de réponses des groupes concernant la demande d'informations afin qu'elles soient publiées dans la revue du Mouvement, on prend la décision d'écrire aux correspondants de chaque groupe, leur demandant leur collaboration.
La troisième réunion du Conseil nous l'avons eu à Vic (Espagne) du 25 octobre au 2 novembre, 1985.

[65] Dans le n. 10 de la revue Laïcs Clarétains on peut lire une chronique détaillée de cette première réunion du conseil.
[66] Une information au sujet de la rencontre de la Famille Clarétaine on la retrouve au n. 13 de. « Seglares Claretianos »

Nous avons échangé sur la situation des groupes. Nous avons dialogué avec les deux groupes de Barcelone. Nous avons approuvé le bilan et le budget et nous avons augmente le quota de 40 à 50 $US par groupe. On a fixé la date de la célébration de la II Assemblée Générale : juillet, 1987 en Argentine, sans encore déterminer l'endroit.
La quatrième réunion nous l'avons célébré à Madrid du 22 au 28 juille6t, 1986[67]. Comme ; lors de rencontres précédentes nous avons parlé tout d'abord de la situation des groupes, nous avons approuvé le bilan et le budget et nous avons préparé les numéros à venir de la revue. On a élaboré le programme de la II Assemblée Générale, on a écrit la convocation officielle de celle-ci, en faisant l'invitation aux représentants des groupes à être présents du 22 au 31 juillet, 1987 à Florencio Varela (Buenos- Aires) On a déterminé les critères pour y assister et l'étudier. On a fait la révision et on a approuvé le brouillon des propositions de modification de la partie concernant l'organisation du Recueil des Idées Fondamentales, qui sera soumis à l'étude et à la décision de la II Assemblée, tout comme les propositions de modification de la première partie du Recueil des Idées Fondamentales, modifications que les groupes sont déjà en train d'étudier.
La cinquième et dernière réunion nous l'avons eu à Buenos Aires du 13 au 22 juillet, 1987, la semaine précédente à la célébration de la II Assemblée Générale du Mouvement. Lors de cette réunion on a parachevé tous les points concernant l'organisation et le déroulement de la II Assemblée Générale.

2. La II Assemblée Générale

À la deuxième Assemblée Générale du Mouvement qui a eu lieu à Florencio Varela (Buenos Aires) du 23 au 31 juillet, 1987 ont participé 66 personnes : 50 laïcs, 10 accompagnateurs spirituels du Mouvement, cinq représentants d'autres organismes et le responsable du secrétariat Général pour les Laïcs Clarétains. Voici la distribution selon les pays : 17 de l'Argentine, 13 de la Colombie, 13 de l'Espagne, 7 du Brésil, 5 de la Bolivie, 4 de l'Italie, 2 du Venezuela. 1 du Nigeria et 1 du Panama.
Les principaux objectifs de l'Assemblée étaient : évaluer la marche du mouvement lors des quatre dernières années, réviser le texte du Recueil des Idées Fondamentales, déterminer la forme d'association que le Mouvement devrait assumer, traiter quelques thèmes de formation et élire le nouveau conseil général du Mouvement.

2.1 Évaluation du développement du Mouvement

Pour évaluer le développement du mouvement au cours des quatre années, entre 1983 et 1987, l'Assemblée s'est servi du Mémoire présenté par le Conseil Général. On a fait les appréciations suivantes sur la période de quatre ans[68]

Aspects positifs
- Au niveau global le Mouvement grandit et se consolide, malgré la disparition de certains groupes anciens.
- Les disparitions de ces groupes sont dues surtout à leur manque d'identification avec le Mouvement.

[67] On retrouve une description plus détaillée de cette réunion au n. 20 de « Seglares Claretianos.
[68] Actes de la II Assemblée Générale p.2-3

- Le conseil général s'est consolidé. Lui qui a encouragé la célébration des Assemblées Régionales, a intensifié la relation avec les autres branches de la Famille Clarétaine et s'est intéressé par la formation des groupes.
- Les groupes ont augmenté en formation et cela nous procure des perspectives d'avenir.

Certaines déficiences

- La revue « Seglares Claretianos » a un niveau théologique un peu trop élevé, il faut lui donner plus de contenu informatif et obtenir une plus grande collaboration des groupes.
- On a intégré des personnes dans les groupes sans qu'elles aient une authentique identité de Laïcs Clarétains.
- Il faut que ça soit clair que le fait de collaborer à une œuvre des Missionnaires Clarétains ne constitue pas un critère suffisant pour devenir laïc clarétain.
- Manque de solidarité et de communication de biens et d'expériences entre les groupes.

Souhaits et suggestions

- Le Mouvement a besoin d'un plus grand appui de la part de la Congrégation de Missionnaires.
- Il faut modifier la structure des zones et des régions.
- Il faut davantage encourager le rapport et le travail avec les autres branches de la Famille Clarétaine..
- Il est urgent d'éviter que le Mouvement devienne clérical et devienne trop bureaucratique.
- Il faut adapter le Recueil des Idées Fondamentales à la réalité, car on retrouve des groupes qui ne se sentent pas identifiés `celui-ci.

2.2 Révision et Perfectionnement du Recueil des Idées Fondamentales

Déjà, lors des mots de bienvenue à l'Assemblée de Villa de Leyva on affirmait que le Recueil des Idées Fondamentales que nous allons approuver. « n'est pas un document pour l'éternité., mais pour les prochaines années. Il est très probable que le prochain Congrès devra le modifier ».[69]
En effet, à la fin de la Ière Assemblée avec la joie d'avoir déjà un Statut (Recueil des Idées Fondamentales et Organisation), dans l'esprit de tous on trouvait l'idée de l'étudier calmement au long des quatre années suivantes pour vérifier s'il répondait à ce qu'ils sont et doivent être en réalité les laïcs clarétains, et en conséquence, le réformer lors de la IIème Assemblée Générale programmée pour l'année 1987.
En prévision de cette Assemblée , ramassant des indications des groupes et du Conseil Général du Mouvement lui-même, j'ai préparé deux feuillets afin que les groupes les emploient comme instruments de travail afin d'améliorer le Recueil des Idées Fondamentales. Le feuillet dont le titre est : « Sugerencias para la comprensión y perfeccionamiento del Ideario del Seglar Clarétiano » (Suggestions pour la compréhension et perfectionnement du Recueil des Idées Fondamentales du Laïc Clarétain) comprend deux parties. La première (pages 1 à 40) c'est un bref commentaire du Recueil des Idées Fondamentales afin de faciliter sa compréhension. La deuxième partie contient un bon nombre de suggestions afin de perfectionner le texte approuvé à l'Assemblée de 1983.

[69] II Congrès Mondial de Laïcs Clarétains, p.11.

Après ce processus de révision auquel avaient participé tous les groupes, la II Assemblée du Mouvement (1987) fit de retouches dans presque tous les numéros du Recueil des Idées Fondamentales et Organisation. Je vais faire mention de certaines , à titre d'exemple :

- On a abrégé les actuels numéros 1 et 2 et au n. 1 on a changé l'expression. « nous vivons les exigences de la vie évangélique » pour celle de «nous vivons les exigences du Royaume », qui n'a pas autant de résonance de la vie religieuse.
- Au n. 6actuel on a ajouté le premier paragraphe, qui souligne le plus spécifique de la vocation laïque
- Au n. 12 on a ajouté la dimension ecclésiale du baptême.
- Au n.13 on a supprimé un paragraphe qui faisait un contraste entre la façon de vivre les béatitudes les religieux et les laïcs.
- Les deux premiers paragraphes du n.15 actuel sont nouveaux.
- Au n. 16 on a inclus la dimension christologique de notre obéissance au Père, en disant « comme Jésus »…
- On a supprimé un premier paragraphe qu'on retrouvait au n. 19 actuel
- On a ajouté les paragraphes troisième et quatrième du n.23
- Le n. 30 est nouveau. Il souligne le caractère laïc de la spiritualité du laïc clarétain
- On a changé d'une façon notoire l'alinéa dont le titre est : « Sources de notre Spiritualité »
- Le n. 40 est nouveau. Il présente les pauvres comme lieu de rencontre avec Dieu et comme source de spiritualité.

Le texte du Recueil des Idées Fondamentales, perfectionné avec les apports des groupes et des participants à l'Assemblée, est plus complet et son contenu est mieux articulé que celui de la rédaction antérieure. Dans le message de l'Assemblée aux laïcs clarétains il est dit : « le travail de perfectionnement de notre Recueil des Idées Fondamentales réalisé les premiers jours de l'Assemblée, nous a aidé à connaître plus profondément notre vocation et mission dans l'Église. »

« Au moment de réviser le Recueil des Idées Fondamentales – poursuit le message-nous avons essayé de toutes nos forces y façonner l'utopie du Laïc Clarétain, y exprimer nos meilleurs et plus profonds souhaits de répondre au projet de Dieu sur nous. Nous avons été conscients d'écrire cette règle de vie qui guidera notre cheminement au service du Royaume et notre vécu selon les exigences de l'Évangile »

« Dans la diversité de groupes et de personnes intégrant le Mouvement de Laïcs Clarétains, le Recueil des Idées Fondamentales est, pour nous tous, un point de rencontre. Il est aussi un point obligé de référence afin de discerner l'authenticité laïque et clarétaine des personnes et des groupes »[70]

La deuxième partie qui a pour titre : « Organisation », a été enlevée du Recueil des Idées Fondamentales. On l'a révisée en profondeur lors de l'Assemblée et on l'a publiée à part avec le titre : »Statuts du Mouvement de Laïcs Clarétains ». On voulait par-là donner plus de relief au Recueil des Idées «Fondamentales et minimiser l'importance, en ce qui le concerne de la partie normative. Cette idée on la retrouve au prologue ajouté aux Statuts au moment de les publier. On y dit : "Nous publions à part les Statuts et le Recueil des Idées Fondamentales, qui constituent des documents très différents. Tandis que le Recueil des Idées Fondamentales est une lecture de l'Évangile à partir de notre charisme et présente notre manière de suivre Jésus, les Statuts font référence à l'organisation du Mouvement »

[70] Revue Seglares Claretianos n. 24, p. 4.

Dans le même prologue on donnait la raison de la brièveté voulue des Statuts : En s'agissant d'un Mouvement charismatique, c'est logique que les statuts contiennent seulement la normative minime indispensable dont le Mouvement a besoin. Cette normative est si réduite et si ouverte que d'aucune façon coupe la liberté et la créativité du don de l'Esprit, ni étouffe la particularité de chaque groupe ou communauté de laïcs clarétains »
Selon moi il ne faudrait pas perdre de vue ce sens des Statuts afin de ne pas succomber dans une excessive institutionnalisation et réglementation du Mouvement.

2.3. Détermination de la forme associative du Mouvement

Lors de la recherche de la meilleure forme associative pour le Mouvement a primé le critère de liberté et d'autonomie qu'il doit avoir face à d'autres institutions ecclésiales. Dans les possibilités offertes par l'actuelle législation de l'Église, l'association privée est celle qui mieux répond aux critères.
Avant l'Assemblée on avait déjà étudié le thème par régions. Ceci a facilité la réflexion et la prise de position de l'Assemblée, laquelle en session plénière a donné son accord à l'unanimité à ce que le Mouvement soit une Association Privée de Fidèles sans personnalité juridique. Cet accord a été inclus dans les Statuts. L'Assemblée a aussi accordé la démarche de la sollicitation de l'intégration du Mouvement au Conseil Pontifical pour les Laïcs.

2.4. Thèmes d'étude.

Nous avons consacré deux jours de l'Assemblée à réfléchir sur deux thèmes que nous avons considérés très importants concernant la formation et la consolidation des groupes. Pour le premier thème a servi d'instrument de travail le feuillet élaboré par l'Accompagnateur Spirituel Général du Mouvement en 1984, et qui a pour titre : » Le groupe de Laïcs Clarétains. Évolution et maturation » et qui est publié dans la collection de subsides.
Le deuxième thème d'étude on s'est servi comme instrument de travail, le feuillet préparé par le P. José Fernando Tobón et qui a pour titre : « Plan de formation du laïc clarétain ». Avec ce guide, on a réfléchi sur le processus de formation qu'on est entrain de vivre dans les groupes, ses éléments communs, les difficultés qu'ils rencontraient et les possibles solutions. Également ce feuillet est publié dans la collection de subsides avec le n.15
Dans le message de l'Assemblée aux Laïcs Clarétains on affirme : « Les participants à l'Assemblée nous avons fourni des nombreux apports au plan de formation. L'Assemblée a confié sa rédaction définitive au Secrétariat Général pour les Laïcs Clarétains, au Secrétariat de Formation et à l'Accompagnateur Spirituel Général ».
Le document a été publié l'année suivante et il a comme titre : "La Formation du Laïc Clarétain »
Dans le prologue ou présentation de celui-ci on y affirme « La Formation du Laïc Clarétain »
« n'est pas à proprement parler, un <Plan de Formation>, mais un instrument qui peut être très utile pour les groupes à l'heure de faire leur plan de formation. . Dans sa première partie il présente la vision que le Mouvement a de la formation, les étapes du processus formatif, les modèles, les caractéristiques, les agents et les ressources. La deuxième partie est une banque de suggestions sur des thèmes d'étude et pratiques formatives qui peuvent servir d'orientation aux groupes »..

2.5. Élection du nouveau Conseil Général

Avant de procéder `l'élection du nouveau Conseil Général on a discuté sur le nombre de membres dont devait le composer. Le Conseil antérieur était intégré de 5 laïcs et l'Accompagnateur Spirituel. Un Conseil aussi nombreux faisait notablement monter le prix de ses réunions. L'Assemblée a été d'accord que d'ores en avant il soit intégré par trois laïcs et l'accompagnateur spirituel.
On a procédé tout d'abord à une votation de sondage, dans laquelle est déjà apparu, avec majorité absolue de votes Conny Armijo et Fernando Lopez, et le P. Antonio Vidales en tant que Directeur Spirituel. Fernando a manifesté sa décision de ne pas accepter pour des raisons personnelles, s'il devait être élu. De son côté le P. Antonio a rappelé qu'il avait déjà accompagné le Mouvement pendant 8 ans et qu'il croyait qu'il était nécessaire d'élire un autre accompagnateur spirituel.
On a procédé à la vraie votation et furent élus Conny Armijo (Cochabamba-Bolivie), Vicente Pisabarro (Madrid – Espagne) et Yolanda Ibañez (Panama) et en tant qu'Accompagnateur Spirituel le P. Antonio Vidales, qui ratifia sa décision de ne pas accepter .La charge d'accompagnateur spirituel est restée en suspens, jusqu'à la consultation avec le Supérieur Général qui, postérieurement supplia le P. Vidales de continuer pour une autre période.

2.6. Les messages de l'Assemblée

Tout comme la précédente, aussi cette Assemblée a adressé un message aux Laïcs Clarétains et un autre à la Famille Clarétaine.
Dans le premier, dont nous avons copié quelques paragraphes, en plus de rendre compte sur ce qui a été réalisé lors de l'Assemblée, partage avec les groupes la riche expérience vécue en elle. « Elle a supposé pour nous un grand enrichissement en prenant connaissance des engagements missionnaires des groupes existants dans les différents continents. En effet, chaque nuit les représentants d'un ou deux pays ont présenté les engagements et les activités des groupes de leur région.
Nous voulons souligner le climat de fraternité qu'on y a respiré dès le premier moment. La plupart d'entre nous on ne se connaissait pas et, cependant, déjà dès le premier regard nous nous sommes sentis des frères et des amis. Nous avons expérimenté que le charisme de famille n'est pas une belle théorie, mais une réalité palpable, une syntonie qui précède la salutation et la présentation.
En partageant avec vous tous cette inoubliable expérience nous voudrions que l'Assemblée puisse signifier, aussi pour vous ce qu'elle a signifié pour nous : une grande stimulation à suivre Jésus et à nous engager chaacun de nous à une plus de générosité à la construction du Royaume de Dieu ».
Dans le message à la Famille Clarétaine, entre autres choses, on dit : « Nous voulons que tous les frères et sœurs de la Famille Clarétaine participent à notre expérience, comme signe palpable de communion et fraternité que suppose le partage du même charisme de Claret ». Plus loin on dit : « D'une manière très spéciale nous vous remercions les services de collaboration appui et animation envers le Mouvement tout comme votre prière devant cet événement si important pour nous tous. Nous sommes assurés de resserrer et de fortifier chaque jour davantage notre fraternité par des gestes concrets de rapprochement et de collaboration mutuelle dans des projets communs d'évangélisation ».

3. Reconnaissance officielle du Mouvement et son intégration au Conseil Pontifical pour les Laïcs

Afin de réaliser l'accord pris lors de la II Assemblée Générale du Mouvement, la même journée où a pris fin l'Assemblée, le nouveau Conseil Général rédigea une lettre adressée au Conseil Pontifical pour les Laïcs lui demandant l'approbation des Statuts ainsi que l'intégration à cette organisation ecclésiale, présidée à ce moment-là par le cardinal argentin Eduardo Pironio, bon ami des clarétains. La réponse, positive et élogieuse, ne se fit pas attendre beaucoup, puisque elle porte la date du 20 avril, 1988.

Comme l'affirme le décret d'approbation, certains évêques et le Supérieur Général des Clarétains ont écrit au Conseil Pontifical pour les Laïcs appuyant la sollicitude présentée par le Mouvement de Laïcs Clarétains. Le décret copie ce paragraphe de la lettre du Supérieur Général, P. Gustavo Alonso : « Le Gouvernement Général de notre Congrégation, veut, à travers moi, exprimer auprès du Conseil Pontifical pour les Laïcs son appui à cette initiative du Mouvement de Laïcs Clarétains. Je crois, en effet, que la reconnaissance souhaitée sera une meilleure réponse de la maturité du Mouvement et va favoriser son futur développement au service de l'Église Universelle »[71]

Le décret, après plusieurs considérations préalables, finit pour dire : « C'est pourquoi, le Conseil Pontifical pour les Laïcs, en tant que Dicastère compétent du Saint Siège, reconnaît et érige le Mouvement de Laïcs Clarétains en tant qu'Association Internationale de fidèles de droit privé, selon les canons compris dans le titre V (« Des Associations de fidèles »), chapitres I, II et IV du Code du Droit Canonique et approuve ses Statuts. »

. « En vertu d'une telle reconnaissance et érection, votre Mouvement est appelé à confirmer et renouveler un sens vigoureux de communion ecclésiale, d'affirmation et de fructification de votre charisme, de développement missionnaire grandissant. Il est aussi important qu'il maintienne des rapports d'information, de dialogue et de coopération avec le Conseil Pontifical pour les Laïcs, que les incorpore parmi ses interlocuteurs habituels »[72]

Le Mouvement de Laïcs Clarétains n'oublie pas les démarches efficaces réalisées à Rome par le P. José Fernando Tobón pour obtenir cette reconnaissance officielle. Le P. Tobón était alors Conseiller Général et responsable du Secrétariat pour les Laïcs Clarétains.

Avec cette reconnaissance officielle a pris fin le processus de la naissance du Mouvement de Laïcs Clarétains et aussi cette courte.histoire. que les représentants actuels du mouvement m'ont demandé de rédiger.

Je veux ajouter une petite, mais significative anecdote. En 1996 les cinq membres de la présidence de la CLAR (Confédération Latino – Américaine de Religieux) dont j'étais membre intégrant, nous avons visité à son bureau de Rome, le Cardinal Pironio afin de parler avec lui de certaines difficultés qui avaient surgies au sein de cette organisation. Au cours de la conversation, est sorti le thème des associations de laïcs ayant un rapport avec les congrégations religieuses. Le cardinal a dit que lorsque quelqu'un vient le consulter à ce sujet il le référait au Recueil des Idées Fondamentales et aux Statuts des Laïcs Clarétains car il considérait que leur orientation et traitement étaient le plus adéquats.

Bien sûr, il ne se rendit pas compte que moi j'étais clarétain, car dans ce bureau nous étions réunis au nom de la Vie Religieuse de l'Amérique Latine et non pas de nos congrégations.

Photos :

- *Les responsables du secrétariat pour les Laïcs Clarétains au cours de sa première étape : Antonio Vidales (1979-1986) et Fernando Tobón (1987-1991)*

[71] Annales (1988) p. 243

[72] Annales (1988) p. 243.

- *Participants à l'assemblée de la zone «C », Villa Allende (Cordoba-Argentine) 14-19 février, 1983*
- *Participants à l'assemblée de la zone B à Las Mercedes (Colombie), 20-27 février,1983*
- *Les participants à l'Assemblée Générale de Villa de Leyva (Colombie), 3 au 10 juillet, 1983*
- *Premier Conseil Général du Mouvement.*
- *Les quatre ont eu quelque chose à voir lors de l'approbation du Mouvement : Antonio Vidales, Cardinal Pironio ,Gustavo Alonso et Fernando Tobón.*